58e année—Numéro 220 MONTREAL, SAMEDI, 31 MAI 1884 Deux cents le numéro

ABONNEMENTS

Ville - - - - $6.00 d'avance
Campagne - - $5.0 "
Etats-Unis - - $5.00 "

La Minerve

ANNONCES

Par ligne, 1re insert. - 10 cents
Insertions subsequentes, 5 cents
A LONG TERME, CONDITIONS SPECIALES

Publiée par la COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE - - JOSEPH TASSÉ, Directeur

A TRAVERS MONTREAL

ASSAUT—Joseph Grady, journalier, âgé de 16 ans, trouvé coupable d'assaut sur M. Lortie, cocher, a été condamné hier matin à 2 mois de prison.

—On demande cinq bonnes modistes d'expérience pour les chapeaux au syndicat canadien Dupuis, Dupuis et Cie, 605, rue Sainte-Catherine, coin de la rue Amherst, à la boule d'or.

DÉSERTEURS PUNIS — Hugh Parker et Wm Byrns qui ont été arrêtés avant-hier pour s'être absentés de leur SS. le *Vancouver* afin de laisser partir ce steamer et d'être libres, ont été condamnés hier matin à 5 mois de prison chacun.

PERSONNEL—Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Pominville, que la maladie tenait cloué sur son lit depuis 18 mois, est parfaitement rétabli, et qu'il a pu reprendre ses occupations comme commis-percepteur du Revenu.

Nos félicitations.

ARRESTATIONS—Leonard Nuran qui a assailli un de ses compagnons, du nom de Bryère, et qui l'a frappé à coups de couteau a été arrêté hier matin à Saint-Henri par le sergent Charbonneau.

Son procès a été remis.

—F. X. Champagne, journalier, âgé de 24 ans et domicilié No 581 rue Saint-Dominique a été arrêté pour vagabondage.

Willie Taylor, vagabond de 11 ans a subi le même sort.

Le procès à tous deux est fixé à lundi.

VENTE DE PÉTARDS—Il faut se munir d'une licence pour vendre des pétards, ainsi le veut le règlement municipal.

Treffié Bessette, Adeline Dufour et James McAdam, pour n'avoir pas obtenu telle licence, ont été condamnés chacun à $5 d'amende ou huit jours de prison.

RIXE DE LA RUE SAINT-DOMINIQUE — George Vaillancourt qui a pris une part active dans la rixe qui a eu lieu samedi dernier, sur la rue Saint-Dominique a été trouvé coupable d'assaut sur M. Ratia hier matin. Sa sentence a été suspendue. George White, un des autres assaillants en a été quitte pour les frais, Mme Ratia retirant sa plainte.

SAULT AU RÉCOLLET—Encore un vétéran de 1812 qui vient de finir sa carrière, remplie d'actes de courage et de bonnes œuvres. M. Frs Pesant est décédé au Sault au Récollet, à l'âge de 87 ans et 5 mois. Il était estimé de toute la paroisse qui regrettera vivement la perte d'un excellent citoyen et d'un compatriote honorable.

INCORRIGIBLE—Joseph Picotte, sorti du pénitencier depuis 3 semaines, ne veut pas rester en bonne intelligence avec la police.

L'autre jour il se permit de molester un constable dans l'exécution de son devoir.

Il a été arrêté le lendemain pour cette offense et a été condamné hier matin à 3 mois de prison.

HOPITAL NOTRE-DAME—M. Georges Delisières, de la paroisse de Saint-Hubert, est venu prendre une chambre privée à l'hôpital Notre-Dame, pour se faire opérer de la pierre.

Le Dr Brosseau a pratiqué l'opération avant-hier, et il y a tout lieu de croire que ce jeune homme sera bientôt guéri.

UNE MINE SUR LE CHAMP DE MARS—*Grande excitation*—Des ouvriers, en creusant le canal sur le Champ de Mars, vis-à-vis la rue Sainte-Elizabeth, ont mis à nu un monceau de papiers sur lesquels on lisait que la place du bon marché pour chapeaux de toutes sortes, c'est chez Dubuc, Desautels et Cie, No 1617, rue Notre-Dame. là où le gros chien est à la porte.

—Ce qui est reconnu partout, c'est que la plus grande variété de tweeds, français, anglais et écossais, draps, serges et tricots, est au syndicat canadien Dupuis, Dupuis et Cie, 605, rue Sainte-Catherine, coin de la rue Amherst, à la boule d'or, et que l'habileté et l'élégance de la coupe du célèbre tailleur, M. Joseph Dragon, ne peuvent être surpassées à Montréal.

UNION SAINT-PIERRE—Qu'on veuille bien se rappeler que la grande excursion à Ottawa au profit de cette société aura lieu le 1er juillet prochain. La société est à compléter, à l'heure qu'il est, les préparatifs nécessaires pour en faire une excursion de première classe. La compagnie du Pacifique ne fournira, en effet, que des chars de première classe. Les billets sont déjà en vente. Les détails seront donnés dans quelques jours par une annonce dans les journaux.

—Une bonne preuve qu'on est bien servi et qu'on a toujours le meilleur choix de marchandises, modes, nouveautés, étoffes de deuil et à robes, tweeds français, anglais et écossais, draps, serges, tricots, tapis, prélarts, etc, au syndicat canadien, Dupuis, Dupuis et Cie, 605, rue Sainte-Catherine, c'est que l'augmentation des affaires les a obligés d'engager de nouveaux employés pour chacun de ces départements.

TOILES D'ENCANS—Pour vos toiles damassées, demie blanchies et grises, depuis 15, 17, 20, 25, 30, 40 et 50 cts ; pour vos toiles à draps brin rond, 2½ verges de largeur, depuis 35, 40, 50 et 60 cts ; pour vos toiles à rouleaux et à serviettes, depuis 5, 7, 8, 9 et 10 cts la verge ; pour vos serviettes en toile damassée et autres, depuis 10, 15, 20 et 25 cts la paire, et pour une bonne toile du pays, 1¼ verge de largeur, allez au syndicat canadien Dupuis, Dupuis et Cie, 605, rue Sainte-Catherine, coin de la rue Amherst, à la boule d'or.

—Les rhumes négligés, les maux de gorge et toutes les affections de poumons sont guéries par l'usage du Baume d'Allen pour les poumons. Voir l'annonce.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY & LENMAN—Nous recommandons instamment à tous les acheteurs de demander l'Eau de Floride préparée par MM. Lenman et Kemp, de New-York, les seuls propriétaires du véritable parfum. Toutes les autres prétendues eaux de Floride ne sont que des eaux de Cologne ordinaires.

1837-38—A la demande de plusieurs personnes, M. L O David s'est décidé à publier bientôt l'histoire des patriotes de 1837-38. Les personnes qui désirent aider M. David à compléter cette œuvre nationale sont priées de le faire le plus tôt possible ; elles sont invitées à lui envoyer au moins leurs noms comme souscripteurs et ceux de leurs amis. Si le public répond à son appel, M. David publiera son livre dans le mois de juin. Prix : $1.00.

Adressez, L O David, Montréal.

Simple comme bonjour

C'est bien simple, il n'y a rien de surprenant, les marchandises se donnent et par-dessus le marché un billet de loterie est donné pour rien avec lequel on peut gagner $10 chez J. B. Labelle.

TEMPERATURE

Température observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens, No 242, rue Notre-Dame, 29 Mai 1884.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
40o	48o	46o
Maximum	Minimum	Moyenne
52o	34o	43o

D'après la marque du baromètre.

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
30.13	29.95	30.04

AU PRIX COUTANT

Tringles pour rideaux, en noyer, ébène et cuivre, de toute longueurs avec accessoires complets, cornières en cuivre pour fenêtres, baguettes en cuivre pour tapis d'escalier, couteaux et fourchettes à dîner et à des ert, manche d'ivoire, en plaqué, c illes et fourchettes de tout genre, en plaqué, en os pour oiseaux en bois, en cuivre et en ferblanc vernissé, théières et objets de toute sortes en imitation de granit, magnifique assortiment d'objets en quincaillerie pour les personnes qui déménagent et meublent leurs résidences neuf. Au prix coutant chez

T. B. PACY,
5 rue Saint-Laurent.

PETITES NOUVELLES

—L'honorable M. Chapleau était hier en cette ville.

—On est à réparer, en divers endroits, la voie du chemin de fer urbain.

—La revue annuelle des cadets du collège Sainte-Marie a eu lieu jeudi après-midi, en présence du lieutenant-colonel Van Straubenzie et des professeurs du collège.

—Les officiers de la police de cette ville ont souscrit $50 pour venir en aide à la revue du sergent Glynn.

—Le major Balean, du collège militaire royal de Kingston, est arrivé en cette ville.

—La compagnie du Pacifique a eu à payer plus de $27,000 depuis quelque temps pour régler certaines réclamations par des ouvriers qui travaillent pour cette compagnie, le long du lac Supérieur.

—Hier soir, on a envoyé les malheureux immigrants italiens à Brockville.

—Il paraît qu'à l'avenir, le départ et l'arrivée des bateaux de la compagnie du Richelieu se feront exactement à l'heure indiquée.

—Hier étant le *decration day*, jour qui, aux Etats-Unis, est célébré avec beaucoup de solennité, il y a eu peu d'affaires à la Bourse et à la Halle aux Blés.

—Le bain Turc sera ouvert aujourd'hui.

—La fête de la Pentecôte a été observée hier par les juifs.

—L'église de Sainte-Cunégonde, coin des rues Vinet et Bonaventure, doit être achevée prochainement, d'après les plans dressés par MM. Poitras et Roy, architectes. La façade de l'édifice sera en pierre de taille, style Renaissance, et couronnée d'une flèche mesurant 230 pieds de hauteur.

La grande Kermesse

Les préparatifs pour cette grande fête de la charité, qui s'ouvrira lundi, avancent rapidement.

Avant-hier seulement, la maison R. Beullac a été chargé de décorer l'intérieur des tentes, et déjà l'aspect est tout changé.

Le grand bassin est surmonté d'un magnifique trophée, où les drapeaux de toutes les nationalités semblent convier tout le monde, sans distinction, à cette belle œuvre de bienfaisance.

Les décorations de la table anglaise sont aussi presque terminées, et l'effet est enchanteur.

La table française, où se tiendra la tombola, n'est pour ainsi dire qu'ébauchée, mais nous avons vu le dessin, et nous pouvons assurer à nos lecteurs que ce département ne sera pas le moins intéressant de la fête.

M. Fournier, l'intelligent entrepreneur des travaux, est à l'œuvre avec une véritable escouade d'ouvriers ; il dirige et surveille tout avec un zèle infatigable, et il promet que tout sera prêt pour l'ouverture.

Madame la présidente et plusieurs autres dames patronnesses se tiennent constamment sur les lieux, et déploient une activité dont on pourrait s'étonner de la part de ces jolies mondaines, si on ne connaissait leur grand cœur et leur zèle infatigable chaque fois qu'il y a une bonne œuvre à faire ou une misère à soulager.

Le comité d'organisation a eu le bon esprit de faire publier pendant toute la semaine un journal spécial, dont M. Provencher a bien voulu accepter la direction, avec l'aide de plusieurs collaborateurs ; ce petit journal, qui promet d'être très intéressant, et qui sera vendu au profit de l'œuvre, aura pour titre : *Kermesse Journal*.

Le premier dîner aura lieu lundi soir. Des cartes d'invitation ont été envoyées par Mme Thibaudeau, la présidente, au nom des dames patronnesses.

Nos fabricants et importateurs de cigares ont rivalisé de zèle pour fournir la tabagie de leurs meilleurs produits. Les dames qui présideront à cette table accusent réception des dons suivants :

J. M. Fortier, 500 cigares (crème de la crème) et 500 cigarettes.

Rainy et Cie, 200 cigares et 1,000 cigarettes.

Dufresne et Mongenais, 200 cigares.

Goulet et frères, 200 cigares.

L. A. Cardinal, 200 cigares.

S. Hyman, 200 cigares.

B. Goldstein, une pipe Kummer.

En outre, plusieurs articles de choix de MM. Nathan, Brazeau, Cunningham, Larue, Dubord, Renaud et Cie, Hamelin, Bernbé, Toupin, Alix, Senecal, Bédard, Manseau, Lafrenière, Payette, etc.

Nous sommes autorisé à annoncer officiellement que le prix d'entrée sera invariablement de dix centins par tête, l'avant-midi, l'après-midi et le soir.

Aurore et crépuscule

Toujours de la lumière avec les nouveaux porte-allumettes phosphorescent dont fait cadeau à tous les acheteurs la maison J. B. Labelle. Remarquez que ceci est donné à tous les acheteurs à part du billet de loterie. Allez en foule en chercher car c'est trop commode.

LE 24 JUIN

Nous nous faisons un plaisir de publier dans les colonnes de notre journal l'appel suivant " d'Un Ouvrier " à tous ses confrères de la Cité :

Aux Patrons et Ouvriers,

Messieurs,

La section Saint-Jacques prie respectueusement les patrons et les ouvriers de tous les métiers de se réunir à une assemblée qui aura lieu en la salle de l'Union Saint-Joseph, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth, à 4 heures p. m., dimanche, le 1er juin.

Cette section a choisi le char industriel ; sur ce char doit figurer un représentant de chaque corps de métier ; en conséquence, elle fait un appel chaleureux à tous, patrons et ouvriers, de venir en foule dimanche prochain, pour choisir celui d'entre eux qui devra les représenter ; elle désire que chaque corps de métiers place sur ce char, à côté de son représentant, une pièce d'ouvrage, un trophée qui fasse honneur à l'artisan canadien.

Il importe beaucoup que ce char, le seul qui représente l'ouvrier, soit un des plus beaux et des plus riches de la procession, et cette section compte sur votre bienveillant concours, votre patriotisme pour réussir.

A l'œuvre ! donc, messieurs, l'ouvrier a toujours su faire honneur à sa patrie, son dévouement et son patriotisme ont toujours ajouté à l'éclat de nos démonstrations nationales. Comme par le passé, la Saint-Jean-Baptiste, notre société à nous, Canadiens, compte sur lui pour chômer ses noces d'or, son cinquantenaire.

Un peu de bonne volonté est tout ce qu'il faut pour bien réussir ; rendons-nous en masse à cette assemblée, il y va de notre intérêt, de notre honneur, et faisons de ce char, qui doit être un véritable salon, un des plus beaux ornements de la grande démonstration du 25 juin prochain. Vive le Canada ! vive la patrie !

UN OUVRIER.

SOIES

Nous venons de recevoir un nouvel envoi de soies et satins, que nous détaillerons comme toujours, aux prix du gros.

Soie anglaise gros grain, gros de Lyon, gros de Tours, gros de Naples ; soies ottomanes à manteaux ; satin de Lyon uni, damassé et broché ; soie lyonnaise broche ; Brocatelle.

Soies légères, robes, soies unies nuances variées, soies fleuries, rayées, soies de fantaisie.

On ne peut trouver ailleurs un meilleur choix, et à des prix aussi bas.

Les dames sont spécialement invitées à nous faire une visite.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Sainte Catherine et Saint André.

Pèlerinage à Saint Anne de Beaupré

Nous apprenons avec plaisir qu'un grand pèlerinage à Sainte Anne de Beaupré aura lieu le 2 juillet prochain, sous la direction de M. l'abbé Primeau, curé de Boucherville. Le vapeur " Canada " a été loué pour la circonstance.

Le départ aura lieu à dix heures du matin, afin de permettre aux pèlerins d'admirer le magnifique panorama qui s'offre à la vue sur les deux rives du fleuve Saint Laurent.

Le prix du voyage aller et retour sera de $2.00 et les repas à bord du vapeur 25 cts. On pourra se réserver des cabines en payant extra.

Porte-allumettes phosphorescents

Ce porte-allumette est la curiosité du moment et grand nombre de nos lecteurs doivent l'avoir vu si ne l'ont pas déjà en leur possession. Exposé à la lumière pendant le jour il brillera en aucun temps la nuit. Quel avantage, quelle commodité lorsque dans l'obscurité de la nuit on peut se procurer des allumettes sans difficulté. Aussi personne ne doit s'en passer ; que chacun de vous lecteurs aille en chercher un il vous sera donné gratis par la maison J. B. Labelle, magasin de la loterie. Un avantage de plus à ajouter à la loterie pour les acheteurs.

Les licences

Après toutes les difficultés que les débitants de liqueurs ont éprouvées pour obtenir leurs licences en vertu de la loi fédérale, un grand nombre d'entre eux ont oublié jusqu'ici de les payer et se trouvent, de fait, à ne pas en avoir du tout.

M. Dubreuil, l'inspecteur des licences, annonce que les retardataires pourraient bien voir leur privilège annulé, s'ils ne se mettent en règle au plus tôt.

Effraction

Jeudi soir, à une heure avancée de la nuit, des voleurs se sont introduits dans le magasin de M. J M Boudreau, 411 rue Saint Joseph.

Ils sont entrés par la porte de cave au moyen d'un trou qu'ils ont fait avec une tarière.

Ils emportèrent plusieurs pièces de marchandises et un peu d'argent qu'il y avait dans la caisse. M. Boudreau évalue la quantité de marchandises volées à $150.

Les voleurs sont inconnus.

Union Jacques-Cartier

Nous annoncions ces jours derniers que des négociations étaient pendantes, dans le but d'ouvrir à la circulation le chemin de fer de raccordement de l'Union Jacques-Cartier.

Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer qu'un nouveau pas vient d'être fait dans la voie des concessions.

Grâce à une entente entre MM. Wainright, du Grand-Tronc, et Van Horn, du Pacifique, cette voie si importante pour le trafic des paroisses de la rive nord sera ouverte lundi prochain.

Comme le procès engagé entre les deux compagnies est actuellement pendant devant Son Honneur le juge Mathieu, cet arrangement n'est que temporaire, chaque partie réservant ses droits quant à l'avenir.

Accident

Un M. Brunel, boucher de Sainte Cunégonde, l'a échappé belle hier ; il doit actuellement remercier la Providence de l'avoir si visiblement sauvé du danger imminent qui le menaçait.

Hier avant midi, entre 11.30 heures et midi, M. Brunel arriva avec sa voiture chargée de viandes, d'œufs et de légumes de toutes sortes à la barrière qui sépare la rue de la Montagne de la voie du Grand-Tronc.

La barrière était ouverte et M. Brunel crut tout naturellement qu'il lui était permis de passer sans courir aucun danger. Il était à peine arrivé sur la voie qu'un des convois qu'il y avait près de là se mit en mouvement, la locomotive siffla et tout le train s'en venait bel et bien sur M. Brunel.

Le cheval prit ombrage de la situation et se mit à se cabrer. M. Brunel réussit cependant à le faire avancer un peu avant l'arrivée de la locomotive ; mais la bête prit alors le mors aux dents et alla se jeter avec homme, voiture et marchandises dans une excavation qu'il y a tout près de là.

Heureusement, là se termina l'accident ; à part quelques contusions à l'épaule et aux genoux que reçut M. Brunel, les dommages n'ont été que matériels. Peu après tissant était le coup d'œil qu'offraient les œufs, les viandes et les légumes mis tout en une même omelette.

Nous est avis que le mécanicien aurait dû arrêter son convoi en présence d'un tel danger.

Voici ce que coûte l'ignorance

Si vous n'êtes pas bien ganté vous ne passerez jamais pour un élégant ou une élégante. Un grand nombre de personnes se passent de cet article si nécessaire parceque c'est trop dispendieux. Ceux-là ne savent pas que chez J. B. Labelle on peut se procurer pour $1.00 des gants valant $1.40 pour 50 cts valant $1.00 pour 25 centins ayant cofité $1.00

Confirmation

Hier matin, à huit heures, Sa Grandeur Mgr de Montréal a administré la confirmation à deux cent quatre-vingt-onze petits garçons et petites filles à l'église de Notre-Dame. La cérémonie, comme d'habitude, a été très imposante et la joie la plus vive se peignait sur la figure de ces enfants.

Il a la vogue

Ils font fureur ses chapeaux tant ils sont à bon marché et élégants. Il y en a pour $1.00 qui paraissent comme d'autres qui coûtent $5.00. Aussi les pratiques se les disputent. La foule est grande qui va chez J. B. Labelle, se choisir un chapeau. C'est si bien la place qu'il n'y a rien de surprenant.

Fainéants et ivrognes

La police riveraine travaille activement à débarrasser les quais d'une bande de fainéants et d'ivrognes qui se tiennent jour et nuit dans ces endroits, nuisant à la circulation des citoyens paisibles et inquiétant la police durant la nuit par leurs attaques.

Cette troupe se composait d'abord de près de 50 voyous sortis au printemps des bouges les plus infects de la ville.

Les hommes de police en ont arrêté un bon nombre.

Quatre de ces oiseaux malfaisants : Arthur Roberge, Alphonse Cayen, Alphonse Lafrenière et Alphonse Gravel ont été arrêtés ces jours derniers et ont subi leur procès hier matin pour vagabondage. Ils ont été trouvés coupables et condamnés à 5 mois de prison chacun.

Avec une punition comme celle-là, les quais vont être débarrassés de leur présence durant tout l'été.

Où sont les coupables ?

Ceux qui ne vont pas chercher des tweeds valant $2 25 vendu pour $1.50 chez J. B. Labelle. Rien de plus chic pour un habillement complet ou un pantalon. C'est tellement riche et beau que nous attirons l'attention des élégants sur ces tweeds.

Première Communion

Jeudi matin, au-delà de 300 enfants ont fait leur première communion, en l'église Saint-Jacques.

M. l'abbé Rousselot a dit la messe de communion et l'exhortation a été faite par M. l'abbé Palatin.

La confirmation a été donnée hier matin à 8½ hrs par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

—A l'église de la paroisse Saint-Joseph de cette ville, 200 enfants ont fait leur première communion.

Accident fatal

Hier matin, vers sept heures, un jeune homme de 20 ans, nommé Michael Bergin, employé comme garde-magasin chez M. O'Brien, marchand de nouveautés en gros, de la côte du " Beaver Hall," coin de la rue des Jures, a été victime d'un accident qui devient malheureusement fréquent dans les établissements où l'on fait usage d'ascenseurs.

En montant la cage de l'ascenseur il se trouva la tête engagée entre cette boîte et le haut du carreau par lequel il regardait et fut tué presqu'instantanément.

Personne, cependant, ne fut témoin de l'accident. Ce ne fut que vingt minutes après qu'on trouva l'infortuné dans la position où il avait été tué.

Le père du défunt est charretier et demeure rue Mondelet.

Une enquête du coroner a eu pour résultat un verdict de " mort accidentelle."

Le passé et le présent

Il y a cinq ans, qui aurait dit que pour 25 centins on aurait aujourd'hui un bon prêt valant 50 centins chez J. B. Labelle, magasin de la loterie. Le patron est des plus jolis.

Déserteurs

Une dépêche adressée à la police annonçait avant-hier que deux soldats de la Batterie " B," de Kingston, étaient déserteés.

Les détectives Lapointe et Arcand se rendirent à bord du SS " Alexandra, " où on les disait être, et apprirent que les déserteurs étaient débarqués à Ogdensburg.

Une lettre reçue de M. John Kelly, shérif du comté d'Otsego Cooperatown, N Y, annonce que deux prisonniers sont sortis de la prison de ce comté. Le premier est âgé de 35 ans ; il se donne les noms de John T Primer, John T de Forest ; c'est un bigame et un escroc. L'autre, Charles Church, âgé de 21 ans, était en prison pour vol.

Une récompense est offerte à ceux qui les arrêteront.

Marchandises de deuil

ÉTOFFES NOIRES.

Depuis que nous avons obtenu l'agence spéciale des deux grandes fabriques de tissus noirs si renommées, notre commerce, dans cette ligne, a plus que quadruplé. Les maisons comme celles de Béchard, Dupuis et Cie, Lyon et Londrill, Wulff & Co, Bradford, ne font pas les choses à demi. En nous accordant une remise de dix pour cent sur leurs prix de fabrique, elles savaient qu'aucune concurrence n'était possible ; et le public a compris que dans ces conditions, nous pouvions défier tout importateur dans la ligne des étoffes noires. Il est clair que nous pouvons vendre des étoffes noires à nos pratiques, à meilleur marché que les marchands de gros ne peuvent vendre aux détailleurs.

En achetant les marchandises de deuil à notre magasin, tout acheteur peut épargner le quart de son argent.

DUPUIS FRÈRES
Coin des rues Sainte Catherine et Saint André.

Assaut grave

La cour de police vient d'être saisie d'un autre cas d'assaut aussi grave que ceux dont nous parlions hier.

Wm McLaughlin, employé comme lithographe chez MM. Desbarats, accuse un compagnon de travail nommé Roméo Leroux d'un assaut commis il y a environ un mois. Ayant été retenu au lit, depuis, par ses blessures, il n'a pu, dit-il, faire sa plainte plus tôt.

McLaughlin dit qu'un jour, le frère de Leroux vint pour jeter près de lui une pelletée de poussière, dans l'atelier, et qu'il voulut l'en empêcher. Leroux lui jeta alors la poussière à la figure et Roméo, l'accusé, se précipita sur lui et le frappa si violemment qu'il en perdit connaissance.

Transporté à l'hôpital Notre-Dame, les médecins constatèrent qu'il avait la mâchoire inférieure fracturée à deux endroits.

L'enquête préliminaire est terminée dans cette cause.

Un jeune couple

Il y a quelques jours, un jeune couple qui paraissait s'aimer d'un amour tendre, arrivait en cette ville par le convoi venant de Québec. Les prétendus jeunes mariés prirent, en arrivant, une voiture et allèrent loué un garni dans une maison de la rue Visitation. On les crut dûment mariés et on les accepta comme tels.

Ces jours derniers, M. le détective Lapointe reçut de Québec une lettre d'un M. George Laperrière lui annonçant que sa sœur, âgée de 20 ans, avait quitté sa demeure en compagnie d'un jeune homme du nom de Joseph Duchêneau et que probablement ils étaient à Montréal.

M. Lapointe se mit à l'œuvre et parvint à trouver, par nous ne savons quel secret, dans le port de cette ville un Québecquois qui connaissait le jeune Duchêneau et qui avait eu connaissance de son arrivée ici.

L'ayant menacé des rigueurs de la loi, s'il ne donnait pas quelques renseignements notre homme avoua à l'agent de police que le couple était réfugié au No 255 rue Visitation. M. Lapointe se rendit à la maison portant ce numéro et y trouva les deux jeunes gens installés.

Le frère de la jeune fille qui est arrivé hier matin sa sœur sous ses soins et l'a ramenée dans sa famille.

Ecoutez de vos deux oreilles

LISEZ AVEC VOS DEUX YEUX

Avec un rabais considérable sont vendues les marchandises chez J. B. Labelle Jamais occasion pareille ne vous a été offerte aussi profitez-en. N'oubliez pas la loterie. Un billet pour rien avec lequel vous pouvez gagner $10.00.

Mauvaise conduite

Vers deux heures hier matin, Michael Quinn, cocher de place, conduisait dans sa voiture une fille de mauvaise réputation, du nom de Bridget O'Brien ; elle était en compagnie d'un autre individu qui, malheureusement a échappé aux mains du constable Raymond qui a opéré l'arrestation des deux premiers.

Nos promeneurs après avoir circulé par les rues Saint Hubert, Saint-Denis et Sherbrooke allèrent s'arrêter au coin des rues Saint Hubert et Sherbrooke.

Le constable Raymond qui les avait suivis, parvint près d'eux et s'étant assuré que ces gens étaient des vagabonds et profitaient des ténèbres de la nuit pour essayer de cacher leur conduite honteuse, réussit à arrêter la femme et le cocher qui ont été tous deux condamnés hier matin, à $10 d'amende ou 2 mois de prison.

La police a réussi à se saisir des autres oiseaux nocturnes, qui ont eu la décence d'agir avec moins de mystère que les premiers et qui se contentaient de troubler l'ordre public en croassant de la manière la plus étourdissante.

Ces braves gens sont Joseph Chartrand, cocher, Emma Jolie, ci-devant de Saint Vincent de Paul, comté Laval, et Anna Lalonda " alias " Marceline Latour, ci-devant du Coteau Landing. Il était trois heures du matin quand ils ont été arrêtés et conduits au poste.

Le Recorder a use d'indulgence à leur égard et les a condamnés à $5 ou 15 jours de prison chacun.

Le défi

A l'éditeur de la *Minerve*,

Monsieur,

Il est évident que la fabrique qui a lancé un défi désire fortement prolonger la discussion. Afin de mettre un terme immédiat à cette question de défi nous vous autorisons à convoquer les arbitres dès maintenant pour choisir un tiers et procéder sans retard à régler les deux questions suivantes :

1o Quel était le défi en vertu duquel la fabrique a déposé $2,000 entre les mains de Graham et Cie ?

2o Davis et fils ont-ils accepté ce défi ?

S'il est prouvé que l'acceptation est réelle et de bonne foi, alors les arbitres procéderont à l'enquête et rendront leur jugement. Nous mettons la question hors du contrôle des intéressés et nous la laissons à la décision des arbitres et du public.

S. DAVIS & FILS,
Fabricants de cigares.

Montréal, 29 mai 1884.

Epoque glorieuse

Personne n'oubliera que dans ce moment pour 25 centins, on a un beau satin chez J. B. Labelle magasin de la loterie.

BULLETIN JUDICIAIRE

COUR SUPERIEURE

Jugement a été rendu hier matin, en Cour Supérieure, dans la cause de Lalonde vs Archambault, mieux connue sous le nom de l'élection contestée du comté de Vaudreuil.

L'élection a été annulée avec dépens contre le député à la législature provinciale, M. F. X. Archambault.

COUR DU RECORDER

Présidence de Son Honneur M. B A T de Montigny.

Henry McNulty, ivresse, $2 ou huit jours

Thomas Lathead, cocher, ivre et désordre sur la rue Saint-Adolphe, $5 ou 15 jours.

Michael Quinn, même offense, $10 ou 1 mois.

Bridget O'Brien, même offense, $10 ou 2 mois.

Narcisse Deslauriers, vagabond, ivre, $1 ou 3 mois.

John Thompson, agent, ivresse, $4 ou 15 jours.

John Dunn, même offense, même pénalité.

Daniel Wall, Patrick Bain, George McDonald, Wm Crosby, $2 ou huit jours chacun.

Joseph Chartrand, rue Saint Laurent, Emma Jolie, épouse de M. Lacasse, de Saint-Vincent de Paul, et Anna Lalonde, autres gibiers peu avantageusement connus, ont été condamnés à $5 d'amende ou 15 jours de prison, pour avoir fait du désordre dans une voiture.

Canal Lachine

ARRIVAGES

Le propulseur Olive, du canal Rideau, cargaison générale. Ce propulseur a brisé son gouvernail dans le lac des Deux-Montagnes, ce qui devra retarder son départ jusqu'à midi.

Barge Jet, de Kingston, 5,950 minots de blé consignés à Mitchell et Cie, Montréal, 15,413 minots de blé à J. R. Esdaile.

Barge Toronto, de Kingston, 21,500 minots de blé-d'inde, à Crane et Bird, de Montréal.

Barge Kansas, de Kingston, 21,500 minots de blé-d'inde, à ordre.

Barge Rapid, de Kingston, 15,550 minots de blé-d'inde, à Mitchell, de Montréal.

Propulseur Armenia, de Duluth, 15,211 minots de blé-d'inde, à Geddes et Cie, Montréal.

Barge à vapeur Gatineau, d'Ottawa, 1,800 minots de pois, à Kingshome, Montréal ; 20 boîtes de fromage, à McBean, Montréal, etc.

Barge Columbia, New-York, 110 grosses tonnes de charbon, à F W Torrance.

Barge Cunningham, Ottawa, 260,000 pieds de bois, pour l'exportation.

Barge J N S, Hannam, d'Ottawa, 281,000 pieds de bois.

Barge Atlantic, Ottawa, 187,000 pieds de bois.

Barge Saint-Joseph, 182,005 pieds de bois.

Barge No 3, 157,000 pieds de bois.

Barge E H Brenson, 247,000 pieds de bois.

Barge Ora, 144,000 pieds de bois.

Remorqueur Caribou, ayant à sa remorque 4 barges chargées de 1,137 tonneaux de charbon, à Wilson et Paterson, de Montréal.

Barge Texas, Oswego, 500 grosses tonnes de charbon.

Barge Siam, Oswego, 500 grosses tonnes de charbon.

Barge Erie, Oswego, 350 tonnes de charbon.

Barge Dorchester, Oswego, 580 tonnes de charbon.

Remorqueur Carillon, capitaine McKenzie, Ottawa, avec 11 barges, chargées de bois, à la Compagnie d'exportation de bois, en tout, 2,443,000 pieds.

Barge Senateur, Kingston, 19,000 minots de blé d'inde, do.

Remorqueur Delphin, est arrivé hier après-midi avec 4 barges chargées de 1,000 tonneaux de charbon, venant d'Oswego, à Kelly, de Montréal.

Remorqueur Plower, est parti hier matin de Verchères avec deux barges chargées de 300 tonnes de charbon, pour Moodie et fils, de Terrebonne.

Barge à vapeur Niagara, de Québec, est partie sur l'est pour Duluth, pour y prendre une cargaison de sucre.

Remorqueur Hope est parti hier matin de Sorel avec 19 barges avec des cargaisons générales pour Montréal.

Remorqueur John Young, avec 59 barges, cargaisons générales, est parti hier matin de Chambly pour Montréal.

Barge Adam, de New-York, pour Ottawa, avec une cargaison générale, est passée par le canal hier matin. Elle rapportera une cargaison de bois pour New-York.

Barge Northrop, de Whitehall, do.

Barge Schooltraft, Whitehall, do.

Barge Nore est montée à Ottawa, sur lest.

DÉPARTS

Goulette Arlina, pour Québec, 516 minots de blé-d'inde et 58 tonneaux de marchandises générales.

Vapeur Corsican, Toronto, avec 42 passagers et une cargaison générale.

Bulletin Financier

La Bourse est assez tranquille.

La Banque de Montréal a monté de 187¾ à 189.

La Banque Ontario a descendu de 102 à 101.

La Banque du Peuple a tombé de 56¼ à 55.

La Banque Molson est sans changement à 108.

La Banque de Toronto a tombé de 171 à 170.

La Banque des Marchands a tombé de 108 à 107¼.

La Banque du Commerce a descendu de 120¾ à 120¼.

La Banque Fédérale est ferme à 120.

La compagnie de Télégraphe de Montréal est ferme à 110.

La compagnie de navigation Richelieu et Ontario a monté de 56 à 56¼.

Les Chars Urbains ont monté de 121¼ à 121½.

La compagnie du gaz de Montréal a monté de 175½ à 176¼.

La compagnie des terres du Nord-Ouest est à 43¾.

Le chemin de fer canadien du Pacifique est à 45.

BOURSE de MONTREAL

Cours des actions vendues le 30 Mai

Avant-midi.

Bank of Montreal—80 à 188, 25 à 187½, 25 à 188½.
Ontario Bank—50 à 102, 50 à 101¾
Banque du Peuple—60 à 56¼
Merchants Bank—10 à 108, 25 à 107½
Commerce Bank—90 à 120¾
Federal Bank—100 à 120½
Rich & Ont—15 à 56½, 25 à 57, 75 à 57¼
City Pass Ray—100 à 121, 75 à 121½
Gas Co—50 à 176, 50 à 175½, 5 à 175, 4 à 177, 50 à 176.

Après-midi :

Bank of Montreal—15 à 188½, 125 à 189, 100 à 189¼
Merchants Bk—10 à 107¼
North West L—25 à 43
Gas Co—150 à 176½
Rich & Ont—30 à 57¼, 25 à 57, 25 à 56¾, 50 à 56¾
Can Pac Ry—25 à 46¾
Pass Ry—50 à 122

DERNIERS COURS

STOCKS	Pair des actions	Dividendes derniers six mois	Vendeurs sur $100	Acheteurs sur $100
Bank of Montreal	200	5 p.c.	189½	189
Ontario Bank	40	3 p.c.	102	101
Banque du Peuple	50	2½ p.c.	60	55
Molsons Bank	50	4 p.c.	109½	108
Bank of Toronto	100	6 p.c.	172	170
Banque Jac-Cartier	25	3½ p.c.	...	...
Merchants Bank	100	3½ p.c.	108	107¼
Eastern Townships Bank	50	3½ p.c.	...	...
Quebec Bank	100	3 p.c.	...	...
National Bank	50	...	...	...
Union Bank	100	3 p.c.	...	...
Bank of Commerce	50	4 p.c.	121	120¾
Dominion Bank	50	5 p.c.	...	...
Hamilton Bank	100	3½ p.c.	...	...
Maritime Bank	100	...	...	...
Exchange Bank	100	2p3 m	...	...
Federal Bank	100	3½ p.c.	120½	120
Imperial Bank	100	4 p.c.	...	...
Standard Bank	100	3 p.c.	...	...
Banque Hochelaga	100	3 p.c.	...	...
Banque Ville-Marie	100	3 p.c.	...	...
Intercolonial Coal	...	...	...	20
" Bonds	...	...	...	...
Champlain Bonds	100	...	...	...
Montreal Telegraph Co	40	2p3 m	111	110
Can. Pacific Ry Co	100	2½ p.c.	46½	46
Dominion Telegraph Co	50	2½ p.c.	...	...
R. & O. Navigation Co	100	3 p.c.	57	56½
North West Land Co	...	...	43	42
City Gas Co

CANADA

Montréal, Samedi, 31 Mai 1884

UN VIEUX MATAMORE

Depuis que M. Joly a été déposé comme chef pour cause d'incapacité, il se risque à faire parler de lui de temps à autre en posant pour l'enfant terrible. Cette pose ne lui va aucunement, car si M. Joly n'a pas cessé d'être jeune, très jeune même, tout en vieillissant, il n'est pas du tout terrible. S'il est dangereux en quoi que ce soit, c'est pour lui-même et pour ses amis, car nous connaissons peu d'hommes qui mettent aussi facilement les pieds dans les plats.

M. Joly n'est pas de ces bons et intelligents vieillards dont le poète a dit :

Vous avez trop d'esprit pour faire une sottise,
Et j'en appellerais à votre barbe grise.

Les libéraux, qui ont eu tout les premiers à souffrir de ses maladresses, seraient plutôt tentés de lui appliquer les vers du bon Lafontaine :

Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami
Mieux vaudrait un sage ennemi.

L'opposition a pris pour tactique, à Québec, de lancer toute espèce d'accusations contre le gouvernement ou contre ses prédécesseurs, ou contre les conservateurs qui ont été mêlés activement aux luttes. C'est son droit, c'est un peu son rôle ; mais ce droit est devenu entre ses mains un abus sanglant, et ce rôle, elle le prostitue pour les fins les moins louables.

Comme toujours, M. Senécal est la bête noire de l'opposition. Cet homme lui a fait tant de mal en contribuant comme pas un à lui faire perdre le pouvoir, qu'elle ressent pour lui une haine inextinguible.

M. Joly a cru donc monter un grand coup en mettant M. Senécal sur la sellette. Avec l'esprit chevaleresque qui le caractérise, il s'est montré d'autant plus agressif, d'autant plus violent, d'autant plus calomnieux, que M. Senécal n'est pas là pour se défendre. Doux comme un agneau en présence de l'ennemi, M. Joly est d'un courage de lion en son absence.

En deux mots voici en quoi consiste l'*impeachment* proposé par M. Joly. Il accuse M. Senécal d'avoir pratiqué une corruption colossale en dépensant $500 ou $600 dans chaque comté de la province, aux élections générales de 1881, prétendant que M. Senécal *a admis la chose lui-même sous serment* dans la cause de Côté vs Senécal, instituée devant la cour Supérieure de Montréal, au mois de mars 1884. Bien plus, il accuse M. Senécal d'avoir pris cet argent dans le coffre public, alors qu'il était surintendant du chemin du Nord. Qu'on me donne un comité d'enquête, s'est écrié M. Joly, et si je ne prouve pas mon accusation, je renonce à mon mandat !

Un homme qui parle avec autant d'aplomb en impose nécessairement à quelques-uns. On aurait pu ajouter foi à ce langage avec d'autant plus de facilité que M. Joly disait avoir le dossier de la cause sous les yeux et parler d'après le texte.

Curieux de nous renseigner à cet égard, nous nous sommes procuré une copie de la déposition de M. Senécal. Or, ce témoignage, loin de justifier l'accusation de M. Joly, nous autorise à dire qu'il a menti à la chambre et au pays.

Voici la preuve. Les seules questions posées à M. Senécal concernant l'argent qu'il a dépensé dans les élections de 1881 sont les suivantes. Nous donnons aussi les réponses :

Question—Avez-vous pris un intérêt dans cette élection-là (Verchères) ?

Réponse—J'y ai pris un intérêt comme j'en ai pris dans les autres.

Question—Avez-vous pris ou avancé de l'argent pour promouvoir les intérêts du candidat Brillon dans cette élection ?

Réponse—J'ai payé de l'argent à certaines personnes pour l'organisation de l'élection comme j'avais l'habitude de le faire, COMME J'AI FAIT DANS DIFFÉRENTS COMTÉS.

Transquestionné

Question—Avez-vous souscrit aucune de ces sommes dont vous avez parlé comme ayant été données aux personnes en question, dans le but de faire de la corruption en aucune manière ?

Réponse—Non.

Question—Vous saviez que c'était des gens qui s'occupaient de l'élection, de l'organisation de l'élection ; vous leur avez donné cette souscription comme vous l'avez fait dans les autres comtés, pour les fins de l'organisation de l'élection ?

Réponse—Oui.

Et que sont $500 ou $600 pour l'organisation de l'élection d'un comté, quand les libéraux ont dépensé d'un coup, dans un seul comté, l'énorme somme de $20,000—le fait a été prouvé devant la cour—pour faire élire M. Jodoin à Chambly ? Nous réprouvons la corruption électorale, mais ceux qui sont au courant des frais légitimes d'une élection avoueront que la somme de $600 est loin d'être excessive.

M. Senécal dit bien qu'il a souscrit de l'argent pour l'organisation de l'élection de Verchères et de *différents comtés*, mais il n'a jamais dit qu'il avait souscrit pour tous les comtés de la province. Voilà une différence tout à fait radicale entre ce qu'il dit et ce que lui fait dire M. Joly. L'ex-chef de l'opposition est tout à fait inexcusable de lui prêter pareil langage, puisqu'il avait sa déposition sous les yeux.

M. Joly a donc menti et menti de propos délibéré. Il a donc trompé la Chambre de propos délibéré. C'est un triste rôle qu'il a joué en cette circonstance : mais il ne nous surprend pas de sa part.

Sur quoi M. Joly s'appuie-t-il pour déclarer que M. Senécal a pris cet argent dans le coffre public ? Il ne donne aucune preuve. Son *ipse dixit* ne saurait suffire. Car cette accusation est très grave, excessivement grave même.

Si je ne prouve pas mon accusation, a dit M. Joly, j'abandonnerai mon mandat. Mais que vaut sa parole ? Lorsqu'il fit la lutte contre M. Amyot dans Lotbinière, il déclara publiquement qu'il ne prendrait pas son siège s'il n'était pas élu par au moins 300 voix de majorité. Sa majorité ne dépassa pas [illegible] et cependant M. Joly n'en resta pas moins cloué à son fauteuil de député. Est-ce ainsi qu'agit un homme d'honneur ?

Au début de la Confédération, M. Joly se prononça contre l'indemnité parlementaire, disant qu'il ne la prendrait pas si elle était votée. Que fit M. Joly ? Respecta-t-il sa parole ? Pas du tout. Allez demander au comptable de l'Assemblée Législative si le seigneur du Platon a laissé dans la caisse publique le moindre reliquat de cette indemnité. M. Joly est bien trop pingre pour pousser le désintéressement jusqu'à ce point. Et sa parole !

En maintes circonstances, quand il était chef de l'opposition, M. Joly prit des engagements avec le premier ministre, l'honorable M. Chapleau, sur certaines matières relatives à la conduite de la Chambre. Ses amis le forcèrent ensuite de briser ses engagements ; il convint qu'il avait donné sa parole, mais il donna pour excuse qu'il *était entre les mains de ses amis*. Chez M. Joly, c'est toujours la queue qui conduit la tête. Il faut bien que je les suive puisque je suis leur chef !

En 1876, M. Joly écrivait au président de la Commission agricole à Ottawa qu'il était toujours protectionniste, qu'on le calomniait en l'accusant d'avoir changé ses vues économiques. Cela l'empêcha-t-il de soutenir les partisans du libre-échange aux élections de 1878 et de 1882 ? Pas du tout. Il envoya paître les principes et se souffleta tout comme les autres chefs du rougisme. N'est-ce pas le type de l'honnête homme en politique !

Ce député si scrupuleux est encore l'inventeur de la fameuse formule du *serment banal*. Un jour il déclara que feu M. Pitre Tremblay ne s'était pas rendu coupable d'un acte bien grave en ayant juré qu'il était *pauvre et nécessiteux*—ce qui n'était pas vrai—suivant les termes du statut, que ce serment était un *serment banal*. Quel brave, quel honnête, quel preux chevalier !

M. Joly ne devrait pas être si friand d'enquêtes au sujet de M. Senécal. En 1881, il obtint une enquête sur l'administration du chemin du Nord. Cette enquête dura six semaines, coûta une somme énorme à la province, ne prouva rien contre M. Senécal, mais établit que l'administration du chemin sous le régime Joly avait été excessivement extravagante, que l'on y donnait des passes à droite et à gauche, sans le moindre souci de l'intérêt public. Cette enquête tourna si mal contre les libéraux, que ceux-ci pris de dégoût demandèrent de la discontinuer. Ah ! le brave, l'honnête homme !

Il se plaint qu'on ne lui accorde pas d'enquêtes, lui qui refusa l'enquête demandée par l'honorable M. Taillon, à la séance du 11 août, 1879. M. Taillon accusait le gouvernement Joly d'avoir fait perdre de propos délibéré la somme de $8,300 sur l'ameublement de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, en mettant de côté la soumission de M. Lavigne, dans le but évident de grossir le fonds électoral. Qui mettait alors la main dans le coffre public pour corrompre les électeurs.

M. Joly parle d'achat des consciences, de dilapidation des deniers publics. Il se voile la face rien qu'à penser à ces horreurs. Quelle comédie ! N'est-ce pas lui encore qui acheta l'Orateur Turcotte ? N'est-ce pas lui qui gouverna pendant dix-huit mois au moyen de ce vote acheté ? N'est-ce pas pour son beau-frère que s'accomplit le scandale de la ferme Gowen, qui fit perdre à la province une somme considérable ? N'est-ce pas lui qui vendit l'affermage du chemin de fer du Nord au syndicat Thibeaudeau—Perreault ? N'est-ce pas sur cette promesse de vente—qu'il n'eut pas le courage de remplir—que ce syndicat acheta les consciences dans les comtés de Saint-Hyacinthe, Chambly, Rouville et Verchères ? Que l'on demande aux membres de ce syndicat combien leur a coûté cette saignée et ce qu'ils pensent de la parole de M. Joly. N'est-ce pas son gouvernement et le lieutenant-gouverneur Letellier qui firent la sale transaction des *nut-locks*, qui leur permit de jeter plus de $4000 dans ces mêmes comtés ? N'est-ce pas lui qui se couvrait de ridicule en bâtissant des chemins de fer sur la neige—l'embranchement de Saint-Vincent de Paul—gaspillant à droite et à gauche les deniers publics, au mépris de la constitution et de la législature qui n'avait pas autorisé cette dépense ?

Ah ! on ne saura jamais tout ce qui s'est fait de saletés, de bassesses, de corruption, d'inconstitutionnalité, durant le régime Joly, qui fut le régime de la fraude, de l'iniquité et de l'imbécillité !

M. Joly fut le grand pontife durant cette administration néfaste, et ce qu'il ne fit pas de sale, il le laissa faire par ses compères. Dans tous ces tripotages politiques il fut ou acteur ou complice, les couvrant de son nom. Au lieu donc de relever la tête, de calomnier gratuitement ses adversaires, de jouer le rôle de la vertu outragée, il lui siérait mieux de rentrer en lui-même et de demander pardon à la province de lui avoir infligé le pire gouvernement qui ait jamais présidé à ses destinées.

LE LUXE

La dernière catastrophe financière de *Wall Street*, qui a accumulé tant de ruines à New-York et Brooklyn, a été commentée, dimanche dernier, en chaire dans plusieurs églises protestantes de ces deux villes. Les prédicateurs qui en ont parlé ont été d'accord pour attribuer la cause de ce bouleversement à l'extravagance et à la cupidité qui règnent dans la Ville-Empire.

Les paroles du fameux Dr Talmage ont été particulièrement remarquées.

Quelle est la cause de nos maux présents, a-t-il dit ? C'est cette malheureuse tendance qui pousse un homme à dépenser plus d'argent qu'il n'en peut gagner honnêtement. Celui qui a mille piastres de revenu veut imiter celui qui en a deux mille ; celui qui en a cinq mille ou dix mille ou vingt mille veut marcher de front avec celui qui en a cent mille ; et alors il spécule, joue à la Bourse ou commet des fraudes.

Je ne répudie pas, a-t-il continué, les élégances et les délicatesses de la vie, mais il y a une ligne à tirer entre ces jouissances que nous pouvons et celles que nous ne pouvons pas nous procurer..... *Vous n'avez pas le droit d'aller en voiture quand vous n'avez pas le moyen de payer le cocher ; alors, allez à pied, comme nous tous.*

Puis a suivi une énumération de ce que coûtent chaque année les extravagances des Américains. New-York paie annuellement $2,000,000 pour les théâtres, et dans tous les Etats-Unis, il se consomme $95,000,000 de cigares et de tabac et un *milliard quinze cents millions* de piastres de boissons fortes.

Ces deux derniers items regardent surtout les hommes. Quant au beau sexe, le Dr Talmage rapporte qu'il y a, à New York et à Brooklyn, plus de cinq mille femmes, mères de famille et maîtresses de maison, qui dépensent au-delà de deux mille piastres par an pour leur toilette. Les choses, a-t-il dit, en sont à ce point que quand, à l'église, nous gémissons sur nos péchés, nous nous essuyons les yeux avec des mouchoirs de cinquante dollars.

Ce débordement de luxe et de jouissances explique, suivant lui, les faux, les vols, les faites, les crises et les catastrophes financières.

Quelques-unes de ces remarques pourraient trouver, bien que dans un degré beaucoup moindre, leur application ailleurs, en des endroits même qui ne sont pas à cent lieues de Montréal. La tendance à vivre au-dessus de ses moyens est plus grande qu'on ne le croirait dans plusieurs de nos villes canadiennes, et l'exemple de New-York constitue pour nous un enseignement qui n'est pas à mépriser.

LA BAIE D'HUDSON

Le gouvernement fédéral, comme on le sait, a résolu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour explorer la baie d'Hudson et constater s'il n'y a pas moyen d'organiser un service régulier de navigation océanique par cette voie. En conséquence, le steamer *Neptune* partira dans le mois prochain de Halifax pour cette région, et après s'être approvisionné de charbon à Pictou, se dirigera vers les régions antarctiques, de façon à atteindre les détroits de la baie d'Hudson vers la fin d'août. (Il serait imprudent de se risquer dans ces parages avant cette date, à cause des *icebergs*.) Le département de la marine fera installer alors six postes d'observation, le long des détroits, sous la direction du lieutenant Gordon. Le Dr Bell fera peut-être aussi partie de l'expédition, qui sera l'une des plus importantes, sinon la plus importante, qui aient été faites par le gouvernement.

Le *Neptune* reviendra à la fin de l'automne, et un autre steamer sera envoyé alors à la baie d'Hudson pour observer le mouvement des glaces pendant l'hiver.

Le gouvernement répond ainsi parfaitement au vœu de la Chambre, qui tient à savoir au juste ce qui en est de cette navigation et de ses perspectives. Le public attendra avec intérêt le résultat de ces recherches.

ECHOS DU JOUR

L'élection de M. F. X. Archambault, député de Vaudreuil, a été annulée hier par la cour de révision.

—

C'était hier le *Decoration Day*, aux Etats-Unis. En ce jour, on va déposer des couronnes sur les tombes des soldats, unionistes comme confédérés, tués pendant la guerre civile. C'est toujours une grande démonstration. Si elle pouvait seulement enseigner à nos voisins le danger de la guerre civile et les porter à se prémunir contre le retour de ce fléau.

—

Nous savons que le comité de la Saint-Jean-Baptiste a eu beaucoup de tintoin pour fixer le parcours de la procession. Au risque de lui en donner davantage, cependant, nous suggérerions de modifier ce parcours, pour ce qui est de la rue Bonsecours, rue très étroite et peu favorable. On devrait, à notre avis, allonger un peu le trajet et se rendre jusqu'à la rue Lacroix, pour revenir de là par la rue Craig. Cela permettrait aux résidants de cette belle partie de la rue Notre-Dame, comme aux nombreux étrangers qui se trouveront dans le carré Viger, de jouir du spectacle.

—

La "vague froide" qui flotte sur cette partie du pays depuis quelques jours semble vouloir s'éterniser. On souffre du froid partout. Tout le monde est "transi." Cela ne contribue pas peu à favoriser les maladies épidémiques qui courent, la diphtérie, les fièvres typhoïdes même. Quant à la campagne, à l'agriculture, il est évident que cette température anormale est loin d'être favorable. Le fait est que le thermomètre est descendu bien près de zéro, durant la nuit de jeudi.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer, pourtant. Il en a été de même l'année dernière et l'année précédente. Les semences n'ont pu se faire que très tard, et cela n'a pas empêché la récolte d'être excellente.

—

La Kermesse de la Place d'Armes sera ouverte au public lundi prochain. Nous sommes certain qu'il y aura foule tous les jours et tout le jour. C'est la plus brillante démonstration, dans le genre, qu'on aura vue à Montréal.

Ce serait une erreur de s'imaginer que les personnes munies de beaucoup d'argent seront seules admises. Loin de là. Le prix d'entrée ne sera que de dix centins, le soir comme durant la journée, et on ne sollicitera pas les visiteurs. Ceux qui voudront s'inscrire et souscrire seront libres de le faire, et ceux qui ne le voudront pas n'auront à payer que leur entrée. Tous seront bien accueillis, ceux qui dépenseront cinquante cents comme ceux qui dépenseront dix piastres.

Tout fait prévoir un succès, un brillant succès, et nous félicitons sincèrement les organisateurs de cette belle œuvre de charité.

—

On annonce la mort de sir Bartle Frère. Ce nom est assez familier aux lecteurs du monde entier, aux lecteurs des journaux canadiens comme à ceux des journaux anglais. Sir Bartle était âgé de soixante-neuf ans. Il entra tout jeune dans le service public des Indes et devint secrétaire du gouverneur de Bombay en 1842. Vingt ans après, il était lui-même gouverneur de cette ville après d'éclatants services rendus à la Grande-Bretagne dans l'intervalle. En 1877, il accompagna le prince de Galles dans son excursion aux Indes, et fut immédiatement après transféré au poste de gouverneur du Cap de Bonne-Espérance, et de l'Afrique du Sud. Il occupait cette charge lors de la guerre des Zoulous, et ce fut sa femme, lady Frere, qui télégraphia à la reine Victoria la nouvelle de la mort du prince Louis-Napoléon.

—

Si le grand duc de Hesse, ex-gendre de la reine Victoria, et veuf de la princesse Alice d'Angleterre, est aussi pressé de convoler qu'on le dit, cela ne l'empêche aucunement de songer à marier ses filles. En voilà deux qu'il parvient à faire passer sous le joug conjugal en moins de deux mois. L'aînée est devenue princesse de Battenberg, il y a quelques semaines. La deuxième a épousé, avant-hier, un autre principicule quelconque de la glorieuse Allemagne, le prince héréditaire de Anhalt. De sorte que le grand-duc serait en droit d'entamer le fameux refrain de *Girofle-Girofla* :

Pour un tendre père ayant une enfant,
Pouvoir s'en défaire est un doux moment.
Quand on n'en a qu'une, certes c'est affreux :
Mais qu'elle est importune quand on en a deux !

Je vous présente un père
Un père tout heureux
D'en avoir casé deux.

Il en a véritablement *casé* deux coup sur coup.

Il paraît, tout de même, que la reine Victoria et les autres membres de la famille royale ne seront véritablement heureux que si tous ces mariages peuvent faciliter celui du *tendre père* avec sa belle-sœur la princesse Béatrice. Seulement, il faut pour cela deux choses : d'abord que le grand duc fasse casser son mariage morganatique et scandaleux ; ensuite que le parlement anglais adopte le bill du mariage des beaux-frères et belles-sœurs. Comme on le voit, ce n'est pas fait, et la princesse Béatrice a des chances sérieuses de continuer à vieillir encore pendant quelque temps.

Il serait téméraire d'espérer, toutefois, que la mésaventure dont Son Altesse Royale vient d'être la victime puisse guérir les princesses anglaises de leur prédilection héréditaire pour les princes allemands.

Alors et aujourd'hui

L'entrevue suivante a eu lieu hier entre l'un de nos reporters et l'un des citoyens les plus anciens et les plus respectés de Montréal, qui a été activement mêlé au mouvement religieux, social et politique. On la lira avec intérêt et profit :

Q. La polémique qui se poursuit actuellement entre la *Minerve* et l'*Etendard*, au sujet de la condition morale du pays, ne vous laisse pas indifférent, je suppose ?

R. Certes, non ; d'autant que j'ai connu la génération qu'on met en cause dans le débat.

Q. En effet, vous devez la bien connaître : vous en êtes l'un des rares survivants. A ce titre, il vous a peut-être fait plaisir d'entendre dire que la génération actuelle vaut beaucoup moins que sa devancière ?

R. Pardon. J'aurais mauvaise grâce de m'enorgueillir d'un jugement aussi erroné.

Q. Il ne vous semble donc pas à vous que nous allons en empirant au point de vue religieux ; que nous nous écartons de plus en plus de la voie droite pour nous rapprocher du chemin de la perdition ; que dans notre pays la foi périclite : que l'esprit chrétien disparaît pour faire place à l'impiété ou à l'esprit maçonnique ?

R. Du tout. Et à ce sujet je pourrais même vous communiquer bien des faits à l'honneur de la génération actuelle. Les mœurs d'aujourd'hui, par exemple, valent mieux que celles d'autrefois. Je parle de l'époque qui date de 1837. En ce temps-là, le militaire ne troublait guère la paix mais ravageait la morale. Aussi le relâchement des mœurs était-il autrement accentué qu'aujourd'hui.

Q. Attribuez-vous l'amélioration qui s'est opérée sous ce rapport tout entier au passage des troupes anglaises ?

R. Oh ! non. Avec le temps, l'organisation civile, politique et même religieuse s'est développée et a grandement contribué à amener l'état de choses actuel.

Q. Que manquait-il donc à cette triple organisation pour avoir à cette époque-là toute l'efficacité désirable ?

R. Les lois n'étaient pas aussi bien connues qu'elles le sont aujourd'hui : les infractions suivaient comme conséquence ; l'organisation des tribunaux laissait beaucoup à désirer, au point que bien des gens trouvaient assez naturel de se faire justice eux-mêmes. Dans une foule de cas les Canadiens ne pouvaient rien obtenir de l'Etat ou de l'élément prépondérant sans une espèce d'apostasie morale, religieuse ou nationale. Dans l'ordre religieux, l'organisation manquait de ces sociétés de bienfaisance qu'elle compte aujourd'hui et qui lui sont d'une si grande aide.

Q. Sous le nom de sociétés de bienfaisance vous classez, je présume, toutes les associations telles que les Conférences de Saint-Vincent de Paul, l'Union de prières, la Saint-Joseph, etc ?

R. Exactement.

Q. Vous attachez donc une grande importance à la fondation de ces différentes sociétés ?

R. En pourriez-vous douter ? Si nous en avions eu de semblables, il y a 40 ou 50 ans, les garnisons n'auraient pas exercé sur notre société l'action dissolvante qu'on leur reproche.

Q. Mais de votre temps, du moins, il n'y avait pas de sociétés secrètes comme aujourd'hui ?

R. Allons donc ! De mon temps, comme vous dites, les Canadiens répugnaient bien moins au mauvement maçonnique qu'aujourd'hui. A preuve, je connais une foule de gens qui ont fait partie de ces sociétés un temps et s'en sont éloignés depuis.

Q. Quelles étaient les causes de cet entraînement ?

R. Les mêmes que celles de la perversion des mœurs. La prépondérance politique et sociale de l'élément étranger, le manque d'associations religieuses et sociétés de bienfaisance catholiques.

Q. Ainsi, d'après vous, la génération d'aujourd'hui vaudrait tout autant que sa devancière ?

R. C'est le moins que j'en puisse dire. Pour ne parler que de la politique et de la religion, le libéralisme européen, de mon temps, était prôné ouvertement dans le pays et accepté par une foule de gens ; les apostasies étaient autrement nombreuses qu'aujourd'hui. Vous ne verrez pas de sitôt, je crois, des mouvements comme ceux de l'*Avenir*, ni des hommes comme Dessaules. Grâce aux causes que je viens de vous signaler et à l'instruction plus largement répandue dans les masses, les prétendus penseurs et esprits supérieurs de mon temps se briseraient maintenant, comme le démontre l'exemple de ceux qui ont voulu s'en faire les disciples et continuateurs.

Q. Comment expliquez-vous alors cette sortie du *Journal de Rome* contre le Canada ?

R. D'une part par l'ignorance assez naturelle de l'auteur putatif de cet article, et d'autre part par la malveillance de son inspirateur. Je comprends qu'un publiciste aussi étranger au Canada que l'est le rédacteur du *Journal de Rome* puisse être trompé sur notre compte ; ce que je ne puis comprendre, c'est le mobile de celui qui l'a ainsi trompé. Dieu merci, le Canada est loin d'être un objet de scandale pour le monde catholique ; s'il n'est pas parfait, il peut, à coup sûr, être cité comme modèle à n'importe quel peuple de la terre.

Q. Vos paroles réconforteraient bien des esprits, affligés et humiliés de l'attitude du *Journal de Rome* et de certains journaux canadiens qui feignent de s'inspirer de lui. Me permettriez-vous de les livrer à la publicité ?

R. Tout à votre aise.

LETTRE DE FRANCE

(Correspondance spéciale de la *Minerve*)

Paris, 15 mai 1884.

Les Chambres vont rentrer en session, après quarante-deux jours de vacances, employées surtout à la préparation et à la confection des élections municipales dans toutes les communes de France. Avant de se séparer, elles avaient voté une loi organique, sorte de code municipal, qui naturellement renferme beaucoup de dispositions fâcheuses, de concessions nouvelles à l'athéisme, à la franc-maçonnerie, à l'esprit d'impiété et de destruction sociale. Au moins donne-t-elle le droit d'élire leurs représentants à toutes les communes de France, sauf à Paris, qui demeure placé sous un régime spécial, privé avec juste raison d'une mairie centrale, institution éminemment révolutionnaire qui n'aurait pas manqué de créer un Etat dans l'Etat, de produire les résultats qu'elle avait déjà eus en 1793.

Ces élections, en général, ont été moins mauvaises qu'on pouvait le craindre : le parti conservateur, qui abdiquait de plus en plus depuis sept ans et pratiquait la politique les bras croisés, s'est réveillé de son long sommeil d'Epiménide, a lutté, et malgré la pression officielle, malgré la centralisation, si puissante en France, il a gardé ses positions et remporté de nombreux succès. Même à Paris, il a gagné du terrain ; ce sont les opportunistes, c'est-à-dire les ministériels qui reculent dans la capitale, au profit des monarchistes d'une part, et surtout, il faut bien le reconnaître, du parti *autonomiste*, dont les différentes variétés tendent toutes au même but : le rétablissement de la commune légale, l'application plus radicale des théories socialistes, anarchistes et nihilistes.

En face de cette déroute, la *République Française*, l'ancien journal de Gambetta, prend une attitude fort mélancolique et convie les conservateurs à accepter le gouvernement actuel. Elle ne comprend pas qu'il ne se forme point une opinion tendant à reconstituer, sur le terrain de la République, les forces conservatrices, qui, l'avoue-t-elle, ont leur place naturelle, leur action régulière et en quelque mesure bienfaisante et féconde dans un gouvernement définitivement établi. Parbleu, excellente *République Française*, vous nous la baillez belle avec vos jérémiades et vos appels hypocrites qui ne nous disent rien qui vaille ! Vous vous mêlez de nous donner des conseils, mais quittez ce souci. Vous avez bien peu ou vous nous supposez bien peu de mémoire, et comment voulez-vous donc que nous oublions que si les conservateurs se sont éloignés de la république, c'est à force d'injustices et d'injures gratuites ? Mais est-ce que toutes les erreurs, toutes les fautes, toutes les bêtises de la troisième république ne sont pas l'œuvre de l'opportunisme ? Est-ce qu'il n'a pas laissé son empreinte, sa marque de fabrique sur toutes les lois, sur toutes les mesures, sur toutes les prétendues réformes qui ont affaibli la France, désorganisé ses grandes institutions et ruiné ses finances ? Et, pardessus le marché, est-ce que l'homme politique qui le représentait et le personnifiait n'est pas mort depuis seize mois ?

On avait promis de réserver une place aux conservateurs sous ce régime qui leur doit son existence, hélas ! sa construction légale. Qu'a-t-on fait pour eux depuis lors ? On les a traités comme des Gérontes de la comédie politique ; on ne s'est pas borné à les expulser de la République, on s'est encore appliqué à leur enlever toute garantie sur les points qui leur étaient les plus chers ; on les a mis tour à tour sous la férule de Cazot, de Favre, de Paul Bert, de Jules Ferry, et maintenant que les auteurs patentés de ces vastes inepties se sentent eux-mêmes au bout de leur rouleau et qu'ils ont égrené leur chapelet au moment où ils vont disparaître de la scène pour céder la place aux intransigeants, aux alliés révolutionnaires, ils se souviennent qu'il existe des conservateurs et les convient à leur prêter main-forte. La vérité, la plaisanterie passe la limite permise.

***

Quant aux élections municipales dans nos communes rurales, c'est-à-dire dans l'immense majorité du pays, je puis vous en expliquer le caractère. Là, il ne s'agit plus, comme dans les villes, de savoir si messieurs les ministres qui prétendent vouloir fonder la République des paysans dureront quelques semaines de plus ou de moins. Le grand point est de savoir si la dynastie des Michaud remplacera celle des Fouchard, qui détient le pouvoir depuis quelques années et a mis tout sans dessus dessous dans la Commune. Les Michaud ont été maires de père en fils, d'oncle et neveu pendant près de quarante ans. Ils inscrivaient le moins de monde possible sur la liste des malades indigents et des écoliers gratuits, mais au moins ils rendaient justice à peu près à tout le monde. S'ils avaient donné un peu plus à boire aux électeurs, ils tiendraient encore la queue de la poêle communale ; mais sous prétexte de dignité, il sont décidé qu'on levait venir à eux, ils ont fait des économies sur la boisson, et il leur en a cuit pendant six ans.

Quant aux Fouchard, c'est une toute autre affaire. Ils ont fait trop de promesses qu'ils n'ont pu tenir et un tas de dépenses qu'on ne peut plus payer. On leur doit la mise en état de plusieurs bâtiments communaux, la construction de fontaines et de chemins depuis longtemps réclamés. Ils se sont montrés aussi larges et généreux des deniers de la Commune que leurs prédécesseurs s'en étaient montrés avares. Ils ont contenté bien du petit monde, mais ils ont vidé la caisse et endetté la Commune. Si la bourse n'était pas à sec, ils auraient chance de tenir encore ; mais, par malheur pour eux, si les charges ont augmenté, les revenus ont diminué, et les terres, là comme ailleurs, se vendent un bon tiers de moins qu'il y a quinze ans ; le fardeau devient lourd et on leur pardonne difficilement de l'avoir aggravé ; car si les villes veulent être gouvernées suivant leur imagination, les campagnes veulent être gouvernées selon leur intérêt.

Ainsi donc les Fouchard ont fait grand, comme tous les parvenus, ils ont éprouvé le besoin d'être quelque chose et d'affirmer quelque chose. Ils se sont montrés d'une partialité révoltante pour leurs amis et créatures ; leur clientèle se compose de presque tous les vauriens du pays. Si la dynastie nouvelle n'avait fait qu'enrayer les procès-verbaux dressés contre les maraudeurs, appuyer les anticipations commises pour les cousins et petits-cousins, vendre les pâtés communaux pour payer les dettes criardes, supprimer la pâture pour les [illegible] les communards et les [illegible] aumerait encore, mais elle a fait des dépenses inconvenantes et ridicules, donné des subventions aux siens pour fêter Carnaval, fêté le 14 juillet par un plantureux banquet aux frais de la Commune ; au point que les braves gens appellent ce régime : le règne des avaloirs ; ils voudraient mettre un terme à ces gueuletons réitérés où les électeurs, hélas ! désireraient être assis à côté des élus..... histoire de pure jalousie. Par exemple, rendons-leur cette justice, ils n'ont guère traversé le cure et donné peu d'importance au maître d'école ; les commissions scolaires sont dans le même état que les puits de ce nom ; c'est rouillé avant d'avoir servi. Ils sentent que l'esprit public y est opposé et ne l'ont jamais trop contrarié ; s'ils sont devenus républicains, c'est surtout pour faire la nique aux Michaud qui se prétendent conservateurs. Voilà l'histoire des trois quarts de nos communes rurales.

Maintenant les Michaud ont du vin et de l'argent, les Fouchard n'ont ni l'un ni l'autre. S'ils ont tourné convenablement le robinet, ils auront rallié les indécis et les timides, très nombreux aujourd'hui. Un peu moins de dignité, un peu plus de consommation, et leur dynastie sera remontée sur le trône de ses aïeux. Au contraire, s'ils ont hésité, les Fouchard ont joué leur va tout et l'ont importé, et voilà encore quatre années de bombances, de partialité et d'oppression. Quand on peut s'en préserver avec quelques feuillettes de vin, on serait bien maladroit de ne pas le faire.

On a honte de penser que le suffrage universel s'élève à cette hauteur de vues, même dans le cas où il est le plus en mesure d'apprécier la valeur et la capacité de ses élus. Mais toutes les objurgations ne changeront pas nos mœurs électorales, à la ville comme à la campagne. Journalistes politiques, taisez-vous, votre voix n'est pas écoutée ; retirez-vous : car vous attraperiez des horions dans la bagarre : la parole est aux marchands de vin.

***

On vient de publier sous le titre, *Lycée et collèges de jeunes filles*, un gros volume composé des documents, rapports, décrets relatifs à cette organisation nouvelle, si chère à la franc-maçonnerie anti-religieuse. Dans la préface, M. Camille See, rapporteur de la loi relative à cette institution, daigne confesser que l'on impose des programmes exagérés : algèbre, notions judiciaires, etc. Cette critique donne donc raison à ceux qui redoutaient de voir les lycées de filles produire trop de Madelon, de Cathus et de Philaminthe.

L'autre jour, dans un salon littéraire, on causait de ces lycées et un spirituel académicien, M. Pailleron, auquel on demandait son avis, l'exprima d'une manière très crue mais fort saisissante : "Quant à moi, dit-il, je pense qu'ils auront surtout pour résultat d'élever le niveau intellectuel des filles.... de mauvaise vie."

A noter aussi l'opinion d'un sénateur de mes amis, M. de Gavardie : "Au lieu de collèges de pédantes, vous feriez bien mieux de fonder des lycées de cuisinières."

***

Une fois n'est pas coutume. Un bon point à M. Joseph Fabre, député républicain qui vient d'écrire un livre sur Jeanne d'Arc, libératrice de la France, l'héroïne nationale.

C'est merveilleux ! un républicain qui écrit trois cents pages enthousiastes pour Jeanne d'Arc et sans une injure pour la religion ! Aussi je n'hésite pas à reproduire quelques lignes de la préface : "La République française devrait décider qu'il y aura annuellement un jour où la fête de l'héroïne sera célébrée par toute la France. Il y aurait à opter entre deux dates : le 8 mai, anniversaire de la délivrance d'Orléans ; le 30 mai, anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc. Je préférerais le 30 mai parce que Jeanne mourante a été encore plus grande que Jeanne triomphante. Jeanne est la sainte de la France : il est conforme à toutes les traditions que les saints soient glorifiés l'anniversaire du jour où ils ont été martyrisés."

Quelqu'un a dit que dans tout bon républicain, il y avait l'étoffe d'un chambellan ; M. Fabre me fait penser involontairement que dans un républicain religieux, il y a l'étoffe d'un monarchiste.

***

La politique extérieure chôme un peu en ce moment ; au Tonkin notre armée reste sur ses positions et la période des négociations semble ouverte entre la Chine et notre gouvernement ; en Egypte, l'Angleterre s'aperçoit, à ses dépens, qu'il n'est pas toujours facile de manger les marrons qu'on lui a tirés du feu ; elle nous a mis à la porte de ce pays, elle y a rencontré des révoltes, des insurrections, des finances ruinées ; aujourd'hui elle fait appel à une conférence européenne pour la délivrer de ce gâchis et approuver ses empiètements. Bien entendu, c'est la France, sa dupe, auquel elle s'adresse tout d'abord. Que feront nos ministres ? Si nous jugeons de l'avenir d'après le passé, nous n'avons pas de quoi nous rassurer.

***

Le prince Napoléon, qui éprouve le besoin de tirer de temps en temps un coup de pistolet au nez de l'opinion publique, vient de publier une sorte de manifeste, dans lequel il essaie de mettre à néant les bruits très accrédités qu'on fait courir au sujet d'une mésintelligence entre son fils le prince Victor et lui. Comme d'ordinaire, le *César Rouge* met les pieds dans le plat et émet des affirmations assez hasardées, telles que celle-ci : "Je suis le chef de la famille des Napoléon, le seul dépositaire et le seul interprète de la tradition napoléonienne que j'ai reçue des frères de l'Empereur et de mon cousin Napoléon III."

Le prince oublie que Napoléon III lui-même a opposé à cette assertion un démenti éclatant en 1865. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il s'est fait l'apôtre du césarisme athée et démagogique ; personne ici n'a oublié ses discours au Sénat, sa harangue à Ajaccio, qui lui valut une verte mercuriale de son cousin : "Le programme politique que vous placez sous l'égide de l'Empereur, lui écrivit officiellement Napoléon III, ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre, vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque."

Un peu plus loin le prince Napoléon ajoute que son nom ne représente pas exclusivement une forme de gouvernement, Empire ou République, que c'est une question accessoire, "que la République ne saurait d'ailleurs déplaire aux descendants du premier Consul et, du seul président de la République qui ait été institué par le suffrage universel."

Eh bien ! vrai, la République n'a pas déplu à Napoléon Ier, à Napoléon III, pas plus que des poulets rôtis ne déplaisent au cuisinier qui va les embrocher, au gourmet qui va les manger. C'est toujours le mot du fabuliste :

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis souris vivent les rats.

Un des amis du prince lui signalait le mauvais effet produit dans son parti par la déclaration en vertu de laquelle il recommande à ses amis de voter pour les radicaux. "Je ne regrette rien de mon manifeste, répondit-il : j'ai fait le contraire de ce que Gambetta aurait dû faire ; j'ai *coupé ma queue blanche*.

A cela, il y a un petit malheur, c'est que les

TELEGRAPHIE

Service spécial de la MINERVE

LEGISLATURE DE QUEBEC

Assemblée Législative

Québec, 30.

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI

La séance est ouverte à trois heures.

L'honorable M. ROBERTSON propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. BOYER propose un amendement relatif au contrat de l'entretien des aliénés à l'asile de Beauport. Il compare les prix payés à Beauport et à Saint-Jean de Dieu. La chambre a fixé à 670 le nombre minimum des internés à Beauport, tandis que le contrat le fixe à 850. Il analyse le nouveau contrat, cite le rapport du grand jury de Québec sur l'insuffisance du nombre des gardiens et prétend que ce contrat fait perdre à la province $190.000.

M. JOLY croit que le service des aliénés pourrait être fait avec plus d'efficacité et d'économie c'est le devoir du gouvernement d'obliger les propriétaires de l'asile à avoir un nombre suffisant de gardiens et de les bien payer.

L'honorable M. BLANCHET dit qu'il serait difficile de trouver ailleurs des asiles d'aliénés mieux entretenus que dans cette province. Il invite les députés à lire les témoignages rendus en faveur de l'asile de Saint-Jean de Dieu par des personnes du plus haut rang. Le rapport du grand jury de Québec fait également l'éloge des attentions de M. Vincelette pour les aliénés de Beauport.

Si le gouvernement prenait à sa charge l'entretien de ces infortunés, il faudrait au moins $1,000,000 pour acheter les établissements actuels on en élever d'autres. Le nombre des aliénés n'augmente pas dans la province, mais ce qui explique l'augmentation du nombre des asiles, c'est qu'on en reconnait les avantages. Par le dernier contrat, le gouvernement a réalisé une économie de $100,000 par année. Il faut un asile pour le district de Québec comme pour celui de Montréal.

Les sœurs de la Longue-Pointe ont demandé une augmentation du prix de leur contrat et il croit que dans deux ans, quand il faudra renouveler le contrat, il sera difficile d'obtenir des prix aussi modérés.

M. MERCIER dit que le dernier contrat avec l'asile de Beauport ait opéré une économie de $100,000 et prétend que le contrat que le gouvernement a passé avec l'asile de la Longue-Pointe est plus avantageux que le premier. Si le gouvernement eût envoyé à la Longue-Pointe les 200 patients excédant l'offre minimum fixé pour Beauport, il eût opéré une économie de $12,000. Le contrat avec l'asile de la Longue-Pointe est passé pour 20 ans à $100 par tête. Le contrat avec l'asile de Beauport a été signé pour favoriser des amis politiques.

La séance est supendue.

DEPECHES DE NUIT

CANADA

Descente du bois

Ottawa, 30—La descente du bois se fait lentement. Peu de trains sont arrivés jusqu'ici

Les dernières gelées

—Des nouvelles reçues des environs font un sombre tableau des effets des dernières gelées. Les arbres fruitiers et les vignobles sont ruinés pour cette saison.

L'honorable M. Chapleau

—L'honorable M. Chapleau est parti pour New-York. Il sera probablement quelques jours absent.

Sir Alexander Campbell

—Sir Alexander Campbell est de retour de Kingston.

Préparatifs

—Ottawa se prépare à faire une brillante démonstration lors de la fête de la Confédération.

Départ

—MM. Aubin, inspecteur du gaz, et Johnson, inspecteur des poids et mesures, partent demain pour Manitoba. M. Aubin poussera probablement jusqu'à la Colombie Anglaise.

La prochaine exploration

—Le vapeur qu'on a acheté pour servir à l'exploration de la baie Georgienne a coûté $15,000. On a commencé à le fréter.

Soumissions

—Le département des Travaux publics demande des soumissions pour la construction d'un brise-lames à Port Arthur. Les soumissions seront reçues jusqu'au 30 juin.

L'honorable M. Bowell

—L'honorable M. Mackenzie-Bowell est ministre intérimaire des finances en l'absence de sir Leonard Tilley. Il agira également comme ministre du revenu de l'Intérieur pendant l'absence temporaire de l'honorable M. Costigan.

La récolte

Winnipeg, 30—D'excellentes nouvelles nous parviennent de la récolte dans toutes les parties de la province, mais le besoin de pluie commence à se faire sentir.

Les meurtriers de Pollock

—On n'a pas de nouvelles fraiches du meurtre de Pollock au creek aux Erables. On croit que le meurtre a été commis par des Indiens des Etats-Unis qui ont retraversé la frontière. La police à cheval est toujours à la poursuite des assassins.

EUROPE

Arrestation

Londres, 30—Au moment où le duc de Cambridges débarquait à Douvres, hier soir, on observa un étranger à allures suspectes. On arrêta ce dernier et on trouva un revolver chargé sur sa personne. On suppose qu'il avait l'intention d'assassiner le duc.

Augmentation d'impôts

Berlin, 30—Un projet de loi a été soumis au conseil fédéral d'Allemagne pour augmenter les droits de douane sur les dentelles, les vins, le luxe. Le Reichstag reçoit des protestations de toutes les parties de l'Empire contre l'adoption de la loi augmentant la taxe sur les transactions de la Bourse.

La guerre du Soudan

Le Caire, 30—Le nouveau Mahdi prétend pouvoir se faire invisible à volonté. Des indigènes disent que l'ange pour s'emparer de la personne du nouveau prophète est descendu avec des soldats pour s'emparer de lui lorsqu'ils l'eurent cerné, il s'évanouit et disparut soudainement dans les airs.

Kassala est complètement isolé. Il n'y a plus de vivres. Les troupes égyptiennes sont abondantes, mais les provisions diminuent rapidement.

Le major Von Seckendorff est encore prisonnier à El Obeid. Il souffre de terribles privations. On affirme qu'une rançon serait acceptée pour sa liberté.

La Saint Jean Baptiste

Une société Saint Jean-Baptiste vient d'être formée dans la paroisse de Saint-Laurent.

On a décidé d'augmenter les proportions de l'arc de triomphe dont nous parlions l'autre jour, et que l'on construira sur le plan du pont de Brooklyn, de manière à ce que cet arc s'étende de l'angle des rues McGill et Saint-Joseph jusqu'à la rue Dupré.

Cette immense construction se composera de trois arcs de triomphe, dont l'un sera situé à la rue McGill, l'autre à mi-chemin entre les rues McGill et Dupré, et le troisième en face de cette dernière rue.

Ces trois arcs seront reliés ensemble par des colonnes de verdure, des guirlandes de fleurs et des tentures qui sillonneront la rue en tous sens, sur une longueur d'environ 1,000 pieds.

Nous avons fait erreur en annonçant que les plans de ce magnifique arc de triomphe avaient été préparés par M. Aubry. Ce dernier est l'entrepreneur de l'arc, et les architectes en sont MM. Lortie et Mailhot.

Des sociétés Saint Jean-Baptiste doivent être formées incessamment à Montebello, Papineauville, Thurso, Saint-André Avelin et Ripon, dans le comté d'Ottawa. Une assemblée a eu lieu à cet effet à Papineauville, dimanche dernier, et cette localité a été choisie par les sociétés-sœurs du comté pour la célébration de la fête nationale cette année. Des assemblées doivent être tenues dimanche prochain dans les autres paroisses, et l'on y fondera simultanément des sociétés d'agriculture et de colonisation.

C'est le jeune Raoul-Joseph-Albert Corriveau, enfant de M. A. J. Corriveau, qui personnifiera Saint Jean-Baptiste à la grande procession du 25 juin prochain.

Les honorables MM. Loranger et Trudel, délégués par la Saint-Jean-Baptiste auprès de S. E. le gouverneur-général, se sont rendus à Québec et ont été reçus avec une grande courtoisie par Son Excellence.

La délégation avait deux objets, le premier d'offrir à Son Excellence ses excuses à propos d'une regrettable méprise, commise à son égard.

Par inadvertance, l'un des secrétaires avait envoyé à Son Excellence l'invitation ordinaire imprimée pour les invités, tandis qu'il avait été décidé de lui envoyer une délégation spéciale chargée de faire l'invitation.

Le second était de prier Son Excellence de vouloir bien reconsidérer sa décision. Après avoir très gracieusement exprimé ses plus profondes sympathies pour la race canadienne-française, et son appréciation de la loyauté inaltérable qu'elle montrait en toute occasion pour la Couronne Britannique, S. E. exprima le regret qu'il avait de se voir dans l'impossibilité de donner une réponse affirmative.

Son Excellence avait déjà été obligée de décliner l'invitation d'assister au 150e anniversaire de la fondation de Toronto.

Il eût probablement tenté de vaincre les obstacles qui s'opposaient à ce qu'il fût présent à Montréal ; mais alors, il lui eût fallu accepter d'aller également à Toronto. Et vu le temps que requerraient les deux voyages, il se trouvait alors dans l'impossibilité absolue de faire honneur à des engagements pris antérieurement.

—Nous apprenons avec plaisir que M. G. Beaudet, fils de notre ami, M. A. Beaudet, employé civil, a été choisi, avec MM. Tanguay et Prud'homme, délégués pour représenter les Canadiens-français de Pembina, E. U., à la Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, le 24 juin prochain.

La société Saint-Jean-Baptiste de Manitoba va envoyer une délégation à Montréal, pendant les jours qui seront consacrés à la célébration de notre fête nationale. Voici les noms des officiers de cette association pour l'année courante :

—Président, Hon. Joseph Royal : 1er vice-président, James E P Prendergast ; 2ème vice-président, Felix Cherrier ; secrétaire, Edmond Trudel ; assistant secrétaire, Jules A Royal ; secrétaire correspondant, Edouard Bélanger ; assistant secrétaire correspondant, Eugène Paradis ; trésorier, Telesphore Pelletier ; assistant trésorier, Paul Gagnon ; comité général, Cléophas Marcoux, J O P Allaire et Alphonse Lemay ; bibliothécaire, Jos. N Senez ; comité de direction, Hon. Messieurs Larivière et Girard, messieurs J E Cyr, L A Prud'homme, Joseph Lecompte, T A Bernier, L J A Lévêque ; médecins, Drs Fafard et J H O Lambert.

—Une grande assemblée des artisans de la section Saint Jacques aura lieu demain, à 2 heures, dans la salle Saint Joseph, rue Sainte Catherine pour faire l'élection des personnes qui devront représenter les différentes industries sur le char allégorique de " l'Industrie "

Grande soirée de gala le lundi 9 juin 1884, à l'église du Sacré Cœur, au bénéfice de la section du Sacré Cœur pour la Saint Jean-Baptiste. Cette soirée promet d'être brillante, MM. L H Fréchette, A Christin, Ernest Tremblay ont promis leur gracieux concours ainsi que " l'Harmonie," le nouveau cercle artistique franco canadien et plusieurs amateurs distingués de cette ville. MM. Fréchette, Ernest Tremblay diront des poésies, M. A Christin fera une causerie très intéressante. Le cercle franco canadien, nouvellement fondé et présidé par M. Edmond Templé, Cholette et H Boisseau est composé d'une réunion de Français et de Canadiens qui ont à cœur de faire du bon théâtre. Ils donneront le " Pauvre Jacques," comédie émouvante en un acte. M. E Trudel, Cholette, Hénault chanteront de belles romances. MM. Côté, Valeur, Tremblay se feront entendre dans leur magnifique répertoire comique. Une opérette charmante sera chantée par M. René Raveau, Henri Girard, Emile Rabat. Enfin M Templé, D Raveau, V Templé, Ecrement, O'Reilly, Vermont, prêteront leur concours dans la comédie et dans quelques beaux recitatifs. C'est ce nouveau cercle franco canadien qui a eu l'honneur d'obtenir le patronage de l'association Saint Jean-Baptiste pour donner une soirée dramatique extraordinaire le 24 juin, à l'Académie de musique. " Le Courrier de Lyon " est à l'étude, et sera nous l'espérons une solennité artistique. Exceptionnellement, madame Granger, et Mlle H de Montigny tiendront deux rôles très importants.

MM. les membres de la presse sont instamment priés d'honorer de leur présence cette soirée du 9 juin et ils seront amicalement conviés à celle du 24 prochain.

Christine Nilson

La célébration de la fête nationale du 24 juin aura son couronnement artistique, auquel personne n'avait songé jusqu'au jour d'hui. Les 26, 27 et 28 juin, la célèbre cantatrice Christine Nilson visitera Montréal en compagnie d'une troupe montée pour la circonstance. C'est la dernière fois que la diva chantera en Amérique avant de retourner en Europe ; aussi, peut on s'attendre qu'il y aura foule pour l'entendre. Le programme de chacun de ces trois concerts comprend des morceaux choisis, de Gluck, Ambroise Thomas, Saint-Saens, Gounod, et notamment deux extraits de " Mignon " en français.

L'école Saint Jean-Baptiste

La nouvelle école que les Commissaires du village Saint Jean-Baptiste ont décidé de faire construire en cette localité ferait honneur à Montréal même. L'édifice, dont la localisation est fixée sur la rue Sanguinet, en arrière de la rue Rachel, mesurera 100 pieds de front par 50 pieds de profondeur. Il comptera trois étages avec toit français ; il portera comme couronnement une riche tourelle au centre de la façade. Cette dernière sera en pierre de course, et l'entourage des ouvertures en pierre de taille.

Les architectes qui ont dressé le plan de cette construction, qui promet d'être la plus belle du village, sont MM. Poitras et Roy. L'exécution des travaux en pierre a été confiée à M. Louis Lamontagne et celle des travaux en bois à M. Damase Leclaire.

Avis Spéciaux

—Il n'y a pas une seule médecine qui vaille autant l'argent qu'on y consacre qu'une bonne emplâtre poreuse fortifiante, telle que celles de Belladonne de Carter pour les douleurs dans le dos.

—Quoique Geo. Andrews, de Lowell, eût la moitié du corps couvert d'ulcères salt-rheum, il fut néanmoins guéri par la Salsepareille d'Ayer.

—On vient de recevoir au magasin de 5, 10 et 25 cts une consignation considérable et complète de verrerie provenant des fabriques les plus importantes des Etats-Unis. Aussi, une quantité considérable de hamacs, accessoires pour le jeu de croquet, corbeilles, albums, poupées, etc que nous avons achetés à 20 o/o au-dessous du prix courant. Nous offrons en même temps l'occasion aux clients d'acheter des vases, tasses et soucoupes et une quantité d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer à des prix dont ils seront étonnés. Venez visiter notre établissement au No 1699, autrefois No 315 rue Notre-Dame.

L'EAU MINERALE " VICTORIA " est la meilleure des eaux minérales. Elle est garantie une eau naturelle. Un verre à vin donnera l'effet que produisent deux verres des eaux minérales ordinaires.

En vente chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, coin des rues Notre-Dame et Saint-Gabriel.

—Les propriétés fortifiantes bien connues du fer combinées avec d'autres toniques se rencontrent dans les pilules de fer de Carter, qui fortifient les nerfs ainsi que tout le système et purifient le sang et le teint.

FRUITS AU DÉJEUNER—Le Dr Wilson écrit dans le *Southern World* que c'est une fausse idée de croire qu'on ne doit pas manger de fruits au déjeuner. Le matin, on éprouve généralement dans la gorge une impression d'acreté et rien n'est plus propre à y remédier que les pommes, les pêches, les oranges, etc., etc. Les fruits à petites graines, tels que les figues, fraises, etc., peuvent être considérés comme les meilleurs fruits et médecines. L'acide des fruits purifie et leurs graines sont laxatives. On mêle tous ces fruits à des herbes médicinales pour composer les " Golden Fruit Bitters."

A vendre chez tous les pharmaciens.

ROYAL

BAKING POWDER

Absolutely Pure.

Pour le pain, les biscuits et patisseries, préférable au levain, à la crême de tartre et à la soude, parce qu'elle est pure, forte et pas nuisible à la santé. Plus économique que les poudres à pâte ordinaires et on ne peut la comparer à ces diverses poudres composées d'alun ou de phosphate, de qualité inférieure et n'ayant pas même le poids voulu. Vendue en boites seulement.

En gros chez :

TEES, COSTIGAN & WILSON.

En détail chez :

ALEX. McGIBBON & CO.
CRAWFORD & GORDON,
DAVID CRAWFORD,
WALTER PAUL,
JOHN ROBERTSON.

ROYAL BAKING POWDER Co,
174-a 106 Wall Street, N. Y

FUMEZ

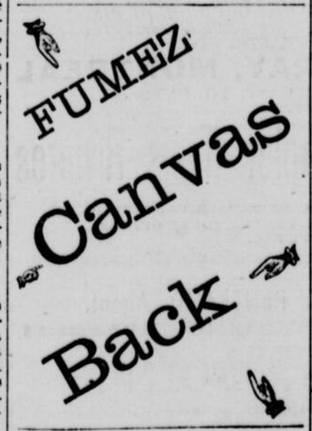

Canvas Back

Pas de Pendule ni montre en ferblanc, mais

VOYEZ NOS PRIX !

Habillement d'Homme..... $3.60
Bien fait, bien doublé, bien taillé.

Habillement d'Homme..... $4.80
De différente nuance.

Habillement d'Homme..... $6.00
Foncé et pâle, bien joli.

Habillement d'Homme..... $7.00
Magnifiques patrons.

Habillement d'Homme..... $7.80
Dans les derniers goûts

Habillement d'Homme..... $8.50
Durable et fashionable.

Habillement d'Homme..... $9.25
Quelque chose de bien gentil.

Habillement d'Homme..... $10.50
Convenable pour aucune personne.

Habillement d'Homme..... $12.00
Rien de plus beau à voir.

Ces prix sont plus bas que les prix de gros.

—CHEZ—

I. A. BEAUVAIS

2021 et 2028 rue Notre-Dame, autrefois 186 et 188 rue Saint-Joseph.

A VENDRE à SAINTE-ANNE

RESIDENCE D'ÉTÉ avec grand terrain, Avenue du Grand-Tronc.

ARGENT A PRÊTER à 6 pour cent.

H. M. PERRAULT,
99, rue Saint-François-Xavier.
160 a

Statuette de Sir George Et. Cartier

Cette statuette, premier prix d'un CONCOURS UNIVERSEL, est l'œuvre de L. P. Hébert, notre artiste canadien. Frappante de ressemblance, parfaite de détails, d'un fini et d'un travail exquis, elle fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Elle a été honorée de l'approbation de connaisseurs tels que S. A. R. la princesse Louise, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, notre Gouverneur-Général actuel, et autres personnes autorisées. Avis donc aux amateurs de l'art et du talent canadien. Avis aussi aux amis et admirateurs de notre regretté et éminent homme d'Etat, Sir Geo. E. Cartier. La statuette est un modèle parfait de la STATUE EN BRONZE, commandée à M. Hébert par le gouvernement du Canada et qui sera inaugurée à Ottawa le premier juillet prochain. C'est un véritable objet d'art. La statuette ne se vend que par souscription, et le tirage en est strictement limité au seul nombre des souscripteurs.

Grandeur de la statuette : 2 pieds et 3 pouces.
Prix : peinte ou bronzée, $10.
Emballée avec soin et expédiée sur réception du prix.

Adresser toutes commandes ou autres communications à

A. M. CHARBONNEAU,
301 rue Saint-Laurent, Montréal,
Seul agent autorisé pour la vente de la statuette Cartier.
190-j

DANS L'INSTANCE

De l'expropriation pour l'élargissement de la rue Lagauchetière, du côté sud-est, à partir de la rue Chenneville jusqu'à environ 53.3 pieds à l'ouest de la rue Saint-Georges, dans le quartier Saint-Laurent de cette cité.

AVIS AUX INTÉRESSÉS.

Les commissaires soussignés, nommés pour faire l'évaluation des terrains compris dans l'instance de l'expropriation plus haut citée, donnent, par les présentes, avis public qu'ils procéderont à évaluer les propriétés requises pour l'amélioration susdite MARDI, le troisième jour de Juin prochain, à trois heures de l'après-midi, dans la Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, et que là et alors ils seront prêts à entendre les propriétaires et toutes les parties intéressées avec leurs témoins, titres, etc., etc.

HENRY BULMER,
JOHN STERLING,
MOISE MARTIN,
Commissaires

Chambre des Commissaires,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 29 Mai 1884.

(Pour être publié dans la *Minerve* et la *Patrie* les 30 et 31 Mai courant.)

Sources Calédonia !

RHUMATISME, DYSPEPSIE

PLACE D'EAU !

Grand Hôtel ouvert à dater du 11 Juin.
Confort et prix modérés.
Demandes un guide. 219-tm

Chambly Bassin

Rouverture de l'Hôtel Bellevue par J. A. MAURICE & CIE.

Ce grand hôtel vient d'être entièrement reparé à neuf et garni d'un riche mobilier. Les touristes ou les familles de la ville désirant passer l'été à la campagne ne peuvent trouver de résidence plus charmante, offrant en même temps autant de confort. La table et les liqueurs sont de première classe. On y trouvera des chaloupes, Tables de billards et de Pool. Prix raisonnables.

J. A. MAURICEE & CIE,
210 um

CITY HOTEL

Rue Saint-Simon, porte voisine de C. Ledoux, Place du Marché, ancienne place de E. Boucher,
SAINT-HYACINTHE

CALIXTE GAUDETTE, PROPRIÉTAIRE

Bonne table et bons lits, liqueurs de choix. Cour spacieuse et bonnes écuries. 200-tm

— HOTEL —

Jacques-Cartier

JOSEPH BÉLIVEAU, PROPRIÉTAIRE

Nos 23 et 25 PLACE JACQUES CARTIER

Hôtel de premier ordre, situé à proximité de la gare du Pacifique et du débarcadère des vapeurs de la compagnie du Richelieu, ouvert dernièrement par M. Joseph Béliveau, dont l'expérience est bien connue.

Les voyageurs y trouveront tout le confort désirable.

Menu préparé par un chef de cuisine de mier ordre et primeurs de la saison.

PRIX MODERES
186-a g

Hotel Rivard

Autrefois de la Rue Bonsecours est transporté à PHOTEL [illegible]-LOUIS, No 64 rue Saint-Gabriel

Cet hôtel renferme 20 chambres.

Amis et connaissances sont tous invités à venir nous faire une visite ; ils trouveront tout le confort désirable.

124-i P. RIVARD & CIE.

M. ED. FORTIN,

le restaurateur bien connu du public, annonce qu'il vient d'ouvrir un magnifique restaurant, qu'il porte le nom de

'Mahogany Restaurant'

au No 1616, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint Gabriel ; entrée privée par la même rue.

J'invite les messieurs et leurs dames de venir manger un bon steak ou une bonne soupe aux huitres,

Il y a accommodation aussi pour les messieurs du Clergé, principalement pour ceux qui sont en dehors de la ville.

Nous donnons aussi un magnifique lunch de midi à trois heures p. m. à un prix modéré.

Deux salles de billards de première classe sont attachées à l'hôtel.

Il y a aussi une autre salle à dîner qui peut contenir 40 à 50 personnes pour les dîners de commande.

189-a E. FORTIN, propriétaire.

C. FILIATRAULT

Marchand de Nouveautés

— 285 —

RUE SAINT-LAURENT

A l'enseigne des gros ciseaux et de la boule bleue.

Tous les départements sont au grand complet. Un nouveau tailleur, d'une grande expérience, est attaché à mon établissement.

Une modiste de première classe est chargée du département des Dames et de la confection des chapeaux.

Je suis reconnu comme tenant le plus bel assortiment et le plus grand stock de tapis et prélarts à Montréal, d'en faire une spécialité. Une grande quantité de tapis légèrement endommagé par l'eau sera vendue à moitié prix.

Une visite est sollicitée, étant certain de donner satisfaction.

C. FILIATRAULT

No 285 rue Saint-Laurent

A l'enseigne des gros ciseaux et de la boule bleue.

54-tm

VENTE PAR ANCN

PAR M. HICKS & CIE.

AVIS DE VENTE PAR ENCAN.—On attire l'attention sur la vente de meubles neufs et d'occasion, à nos salles, Nos 1821 et 1825 rue Notre-Dame,

CE VENDREDI APRES-MIDI,

il y sera vendu sans réserve la balance de superbes meubles américains et canadiens, comprenant ameublements de chambres à coucher, salles à manger, salons, tapis, rideaux en dentelle, service de table, etc.

De plus un assortiment de meubles et effets d'occasion.

Vente à DEUX heures,

M. HICKS & CIE,
219 Encanteurs.

INVENTAIRE

— CHEZ —

- STODDART -

— ESCOMPTE —

— DE —

25 cents par Piastre

Pour UNE Semaine

SEULEMENT !

EN MAGASIN

BICYCLES !

A $30 et au-dessus.

"Young America,"
"Pioneer"
"British",
"Special Club" de la "Coventry Machinist Company."
"Club Racer" de la "Coventry Machinists Company."

—AGENTS POUR—

la vente des célèbres bicycles de

LA COMPAGNIE "COVENTRY MACHINISTS

WATSON & PELTON,
215-c 53 rue Saint-Sulpice.

CADEAUX DE NOCES !

Magnifique vaisselle d'argent !

Services à thé
Epergnes
Pots à l'eau
Corbeilles à gateaux
Moules pour gelées
Services "Five o'clock Sets"
Plateaux
Plats pour entrées
Corbeilles à fruits
Porte-cartes
Truelles pour servir le poisson
Huiliers
Saladiers
Bocaux pour biscuits, etc., etc

Couteaux et fourchettes à desserts et pour manger du poisson, avec manche en nacre de perle.
Couteaux, Fourchettes et Cuillers en plaqué de première qualité.
Articles en bronze poli : Vases an tiques, tables à jeu, plateaux con fectionnés à la main, candelabres, secrétaires, porte-bouquets, chandeliers, girandoles.
Pendules en marbre pour manteaux de cheminée, avec sonnerie, carillon, etc, mécanisme parfait, véritables gongs chinois.
Lunettes d'opéra, de Lemaire,
Boites de musique, éventails,
Bronzes, dernier genre à Paris,
Objets d'art en marbre de Paros,
Divers objets pour cadeaux de noces,

EN GROS ET EN DETAIL

Nous invitons le public à visiter notre établissement.

WATSON & PELTON,
215 No 53 rue Saint-Sulpice.

MAISON S. MYERS—Etablie en 1860—No 225 rue McGill, a toujours en magasin une collection de bijoux et articles en plaqué. Cette maison n'est pas surpassée par aucune autre en cette ville pour la variété ou l'excellence des articles. Assortiment de diamants et de jones, de $20.00 à $400.00. Montres anglaises, en or, en argent, montres américaines en or et en argent, parures en or de $5 à $500 ; bracelets, chaines, colliers, charmes, jones, boutons, solitaires, bijouteries en argent, horloges en jais, services à thé plaqués en argent, articles plaqués en argent, en grande variété, etc., etc.

Toutes ces marchandises sont garanties. Tous les prix sont réduits.

Brillants libres pour enchâssement. 69-a

TAPISSERIES

A PRIX REDUITS

150,000 ROULEAUX

Les soussignés désirent porter à la connaissance du public qu'ils ont constamment en magasin l'assortiment le plus considérable, le plus varié et le plus nouveau de tapisseries qu'il soit possible de trouver à Montréal, à partir de 5 cents jusqu'à $5 le rouleau.

Leur assortiment de

Dados, Bordures et Frises

est très varié et parfaitement assorti comme couleurs et dessins, condition indispensable pour le passage de ce nouveau genre de décoration. Ils invitent les acheteurs à venir voir avec le conviction qu'on ne les pressera pas d'acheter, s'ils ne trouvent pas ce qui leur plait.

Avant tout satisfaction pleine et entière aux clients.

Une remise de 10, 15, 21 et 25 pour cent est faite sur tous les papiers peints importés antérieurement au 1er janvier 1884, exception faite des papiers fonds unis, faux bois, marbrés et moiré, ainsi que les bordures, qui restent aux mêmes prix.

FABRE & GRAVEL

219, Notre-Dame

Chemin de Fer Intercolonial

ARRANGEMENTS D'ETE

A partir du 2 Juin 1884, les trains-express directs à passagers feront le service tous les jours (les Dimanches exceptés), comme suit :

Partant de la Pointe-Lévis	8.00	A.M
Arrivant à Rivière-du-Loup	12.45	P.M
" Trois-Pistoles	1.10	"
" Rimouski	2.44	"
" Petit Metis	5.42	"
" Campbellton	7.05	"
" Patapedia Junction	7.41	"
" Bathurst	9.30	"
" Newcastle	11.00	"
" Moncton	1.40	A.M.
" Saint-Jean	5.30	"
" Halifax	9.20	"

Ces trains correspondent à la jonction de la Chaudière avec les trains du Grand Trone partant de Montréal à 10 heures p.m.

Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent à destination le dimanche.

Le char Pullman qui part de Montréal les Lundi, Mercredi et Vendredi, se rend directement à Halifax, et celui qui part les Mardi, Jeudi et Samedi se rend à Saint-Jean.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

On peut obtenir des billets de passage pour le chemin de fer ou les bateaux à vapeur pour tous les points en bas du fleuve et les provinces maritimes.

Pour billets de passage et informations concernant les prix de passage, taux du fret, le service des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON,
Agent des passagers et du fret pour la division de l'Est,
No 155, rue Saint-Jacques (en face du St Lawrence Hall), Montréal.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.
Moncton, N. B., 28 Mai 1884. c 77

VENTES PAR ENCAN

PAR W. E. SHAW

CARTE DE VENTES DU PRINTEMPS.

J'accorderai une attention toute personnelle aux ventes de meubles de ménage aux résidences privées, ainsi qu'à la vente des effets en général, pendant la prochaine saison.

IMMEUBLES

Annonces de propriétés de la ville et de la banlieue faites économiquement et convenablement.

Ventes à mes salles d'encan bien connues, tous les vendredis comme à l'ordinaire.

Pertes causées par les incendies réglées

Evaluations et estimations notariées ou judiciaires, avances sur consignations.

Je serai heureux de m'entretenir avec les personnes qui auront besoin de mes services et je désire remercier mes amis et le public pour le patronage libéral qu'il m'a accordé dans le passé. Le vieux poste, No 235 rue Saint-Jacques.

W. E. SHAW,
123 Encanteur général et d'immeubles.

NOUS NOUS CHARGEONS DES VENTES DE

MOBILIERS,
IMMEUBLES,
MARCHANDISES,
MATERIEL de FERME

et autres ventes en général, que nous surveillons personnellement.

Ventes faites en français si on le désire.

Avances libérales sur consignations.

Evaluation des pertes causées par le feu et évaluations pour le règlement de successions, etc.

Nous serons heureux de recevoir des commandes des personnes qui désirent vendre leurs mobiliers ce printemps, et nous sommes certains qu'elles seront satisfaites du résultat de ces ventes et de notre ponctualité à leur en remettre le produit.

THOMSON & GOWDEY,
Encanteurs pour la vente de biens-fonds, meubles-marchandises, etc.
Nos 245 et 247 rue Saint-Jacques.

DANS LA FAILLITE DE

FERNANDEZ NANBERT,
De Saint-Philippe d'Argenteuil.

Des soumissions, à tant dans la piastre, seront reçues par le soussigné jusqu'à LUNDI, le 2 de JUIN, à MIDI, pour le stock et les dettes dues au failli. Le stock se compose d'un assortiment général de nouveautés, ferronnerie, vaisselle, épiceries, chaussures, etc, est évalué, d'après l'inventaire à..... $3,275.92
Dettes..... 4,200.34

On peut examiner l'inventaire et la liste des dettes en s'adressant au soussigné. On ne s'oblige pas à accepter la plus haute ni aucune soumission.

JOHN FULTON,
Fidei-commissaire.
214, rue Saint-Jacques,
Montreal, 22 Mai 1884 215-j

VINS, LIQUEURS, CIGARES, Etc., Etc.

Nous annonçons à nos pratiques et au public que nous avons fixé notre nouvel établissement au

No 83 rue Saint-Jacques

PRES DE LA PLACE-D'ARMES

L'on trouvera chez nous un assortiment des plus complets en

VINS,
LIQUEURS,
SPIRITUEUX,
CIGARES, Etc.,

que nous venons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous avons obtenu les agences de plusieurs des premières maisons d'Europe pour notre commerce des vins et liqueurs.

Toute commande dont on voudra bien nous favoriser recevra de notre part la plus consciencieuse attention, et notre marchandises sera vendue à des prix modérés et uniformes.

MATHIEU FRÈRES.
195 j

AUX

FROMAGERS !

Le soussigné fait une spécialité de la fabrication de

Presses à Fromage,
Boîtes à Fromage,

Et tous les ustensiles et accessoires requis dans une fromagerie.

Boites à fromage à $14.00 le 100

Livrables à bord des chars ou bâteaux à vapeur dans un circuit de 12 milles, et pour plus loin, il charge le temps des charretiers.

Le bois qu'il emploie est du bois importé d'Ontario.

M. BIRTZ manufacture 200 boites par jour.

Toutes commandes pour agrès de fromagerie seront exécutées sous huit jours d'avis.

Chaudières "Selfcleeter" pour machines à vapeur.

A. BIRTZ,
FERBLANTIER et PLOMBIER,
Couvertures en métal, en ardoises, ravier, etc., etc.
182-sm SAINT-CÉSAIRE, P. Q.

PEINTURES,
HUILES,
VITRES et MASTIC,
TAPISSERIE, Etc.,
AU PLUS BAS PRIX, AU COMPTANT.

W. E. POTTER

1375

RUE NOTRE-DAME

Près de la gare du chemin de fer du Pacifique.

COMPAGNIE DE

Chemin de Fer et Charbonnages

DE CUMBERLAND

Cette compagnie est maintenant prête à faire les contrats et à livrer en toute saison la houille fraîche provenant de leur charbonnage à Springhill, de qualité supérieure, pour locomotives et bouilloires à vapeur.

Arrangements spéciaux pour la livraison par chars à toutes les stations du Grand-Trone et de l'Intercolonial, donnant aux pratiques l'avantage de pouvoir s'approvisionner chaque semaine.

Ordres reçus et toutes informations données au bureau de la compagnie.

Communication par téléphone.

Nos 4 et 5 CHESTERFIELD CHAMBERS

RUE SAINT-ALEXIS

J. R. COWANS
185 *SECRÉTAIRE.*

St. Lawrence Hall

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.

Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.

H. HOGAN, propriétaire.
S. MONTGOMERY, gérant.

GRAND CENTRAL DIME MUSEUM !

Coin des rues SAINTE-CATHERINE et SAINT-DOMINIQUE

Grande ouverture de ce nouveau palais sous tente, nouveau et complet. Engagement spécial d'artistes universellement acclamés.—3 LUPROIS.—Les fameux jeux aériens. (Zamphilorostation). HERMANN, célèbre magicien et prestidigitateur.

20 AUTRES ARTISTES ! Genre nouveau ! Attrait original ! ! Organisation scénique montée à grands frais ! Etablissement supérieur éclairé à la lumière électrique. Grand Central Dime Museum ! Propriétaire : P. Meilleur. Gérant : Alber Bélanger et Bayle. Entrée, 10 cts. Sièges réservés, 20 cts. Deux représentations par jour : Matinée, 2½ hrs ; Soir, 8 hrs.

COMMENÇANT LE 19 MAI 1884

Crystal Palace Opera House !

CARRÉ DOMINION, en face de l'HOTEL WINDSOR

ROLAND G. J. BARNETT, Locataire et Gérant — E. W. ARNOLD, Gérant d'affaires

CE SOIR, LE RESTE DE LA SEMAINE et MATINEE SAMEDI à 2 heures

LA SUPERBE REPRESENTATION DE PATIENCE !

LA SEMAINE PROCHAINE :

"Pirates of Penzance" et "Billie Taylor"

Entrée, 15 cts, Sièges réservés, 50 cts, 35 cts et 25 cts. Loges, 85 et 86.

JOLI ET A BON MARCHÉ !

Un service à thé et à dîner pour $10.00,
Un service à thé complet pour $3.00.
Un service de toilette complet dans les derniers goûts, à quatre couleurs pour $3.50

WILEY'S CHINA HALL

1801—RUE NOTRE-DAME—1801

Spartan

PHOTOGRAPHE

141—RUE SAINT-PIERRE—141

CABINET : $3.00 la Doz. OUVRAGES DES MIEUX FINIS. Communications par Telephone

ARTICLES DE MENAGE

Les soussignés appellent l'attention des personnes qui se proposent de tenir maison sur la liste suivante des prix de cuillers, fourchettes etc en électro-plaqué :

	Patron uni	Patron King	Patron Lily
12 Grandes fourchettes	$7.00	$12.00	$12.00
12 Fourchettes à dessert	5.00	8.75	8.75
12 Cuillers à soupe	7.00	13.00	13.00
12 Cuillers à dessert	3.50	9.25	9.25
12 Cuillers à thé	3.00	5.50	5.50
2 Cuillers à sel	50	1.10	1.10
1 " à moutarde	25	55

FEUILLETON

174

L'HÉRITIERE

TROISIEME PARTIE

(SUITE)

—Etais-je donc menacée de nouveau ? demanda Renée.

—Tu étais condamnée !

—Est-ce possible ?

—C'est certain.....Si tu es vivante, c'est par miracle ! Tu le comprendras en apprenant ce qui s'est passé à Port-Créteil.

—A Port-Créteil ? répéta la jeune fille.

—Oui, chez le misérable à qui tu devais porter des dentelles.....

—Mais, comment ?.....

—Ecoute ton amie.....Elle a failli mourir à ta place.....

Zirza raconta le terrible drame du pavillon de la rue du Cap. Renée, Victor et Richard étaient pâle d'épouvante.

—Plus de doute ! dit le contremaître, quand le récit d'Isabelle fut achevé. Cet infâme Fradin n'est autre que Paul Pélissier, le persécuteur acharné, l'implacable ennemi de mademoiselle Renée, et qui, cette nuit encore, voulait lui voler les papiers dont M. Paul m'a confié la garde.

—Cette nuit !! s'écria Marguerite avec terreur.

—Oui, madame, mais heureusement j'étais là.....et je veillais...

Richard baissait la tête en rougissant de honte.

—Monsieur, dit madame Bertin en tendant la main à Victor, je sais que je dois à Paul et à vous de revoir aujourd'hui ma fille.....ma fille que déjà, au pont de Bercy, vous aviez, mon neveu et vous, sauvée d'une horrible mort !

—Votre neveu, ma mère ! fit vivement Renée ; Paul Lantier est votre neveu ?

—Oui, mon enfant, Paul Lantier que tu aimes, qui t'adore, et qui fera de toi la plus heureuse des femmes, j'en suis sûre.

—Oh ! mère !...mère ! ..... que de bonheur à la fois !

Marguerite embrassa Renée, puis reprit, en s'adressant à Victor Béralle :

—Je voudrais, monsieur, vous adresser une question.....

—Je répondrai de mon mieux, madame.

—Vous avez tout à l'heure prononcé un nom.

—Celui de " Paul Pélissier ? "

—Oui. Quel est cet homme ?

Renée ne laissa pas à Victor le temps de parler.

—Cet homme, répliqua-t-elle, est le scélérat qui, avec un complice brûlé vivant rue Beautreillis, a voulu m'assassiner au pont de Bercy, a tué madame Ursule pour lui voler la lettre du notaire, a tenté d'empoisonner Zirza à ma place. Cet homme, un évadé de la prison de Troyes, est mon mystérieux et mortel ennemi.

—Le mien aussi sans doute .....dit l'orpheline.

Renée leva ses grands yeux étonnés sur l'inconnue. Elle ne comprenait pas.

—Mademoiselle est Honorine de Terrys, lui dit Marguerite.

—Vous ! vous ! mademoiselle ! s'écria joyeusement Renée en serrant les mains de la jeune fille. Vous, l'amie de mon amie Pauline Lambert, vous êtes libre ! Paul ne se trompait pas quand il croyait avoir dans les mains la preuve de votre innocence ! C'est au manuscrit remis à Paul avant de mourir par l'homme de la rue Beautreillis que vous devez votre liberté !

—Le manuscrit ? répéta l'orpheline avec une curiosité facile à comprendre. Quel manuscrit ?

—Les " Mémoires " du comte de Terrys, votre père. Ces Mémoires, où se trouve expliqué par lui, écrit de sa main que, ne croyant point à la science médicale, il employait, à l'insu de tout le monde, un poison indien pour prolonger sa vie.

—Ah ! fit Honorine, je comprends ! les ténèbres qui m'enveloppaient se dissipent. Cet homme a fait voler les " Mémoires " de mon père pour m'accuser ensuite et rendre ma justification impossible ! Cela saute aux yeux, mais le nom de " Paul Pélissier " ; m'est inconnu.

—Si c'est un faux nom, mademoiselle, ce qui d'ailleurs me semble probable, répliqua Victor Béralle, nous le saurons bientôt, car dans quelques heures le misérable sera en notre pouvoir.

—Est-ce au sujet du misérable en question que Paul est parti pour Troyes ? demanda Zirza.

—Oui...répondit Renée.

—Espérait-il donc le trouver à Troyes ?

—Non, mais il voulait se rendre à la prison pour y savoir si l'évadé n'était point retombé aux mains de la justice.

—Et pour venger mademoiselle de Terrys, m'a-t-il dit, ajouta Marguerite. C'est là le devoir dont il me parlait ! Nous allons donc enfin le connaître, cet ennemi de ma fille et d'Honorine !

—Il faut aller à Troye.....fit l'orpheline ; nous devons avertir Paul Lantier.....

—Nous allons nous entendre à ce sujet, mademoiselle ..... répondit Victor Béralle.

—Parlez, monsieur.....

—Je suis porteur de papiers importants appartenant à mademoiselle Renée. L'enveloppe qui contient ces papiers, remis par le notaire de Paris, ne doit être décachetée que par M. Audouard, notaire à Nogent-sur-Seine, par conséquent ici.....Mais c'est lundi seulement que mademoiselle Renée doit se présenter à l'étude, et c'est vous, madame, ajouta Victor en s'adressant à Marguerite, c'est vous, sa mère, qui la conduirez.

" Je vous remettrai à cet effet le pli cacheté. Moi je partirai avec mon frère par le premier train du matin se dirigeant vers Troyes, car c'est là que Paul Pélissier, vrai ou faux, tombera sous notre coupe.

" M. Paul Lantier, parti de Paris hier au soir, sera arrivé trop tard pour être admis au greffe de la prison et obtenir les renseignements qu'il désire... Demain matin seulement, ou plutôt ce matin, il aura satisfaction.

" Or en ce moment il est en route par le train de quatre heures cinq minutes, nous rejoindrons certainement M. Paul ; nous lui apprendrons ce qui se passe et il nous prêtera main-forte pour arrêter le bandit, quel qu'il soit, caché sous le nom de Paul Pélissier.

—Faites cela, mon ami, dit vivement Renée. Rejoignez Paul ; apprenez-lui tout... Qu'il sache que j'ai retrouvé ma mère et qu'il partage mon bonheur.

—Qu'il sache aussi, ajouta Marguerite, que je l'aimais tendrement comme fils de ma sœur, mais que je vais l'aimer plus tendrement encore comme mon fils à moi.

—Vous viendrez nous retrouver ici ? reprit Renée.

—Cela dépendra des événements, mademoiselle..... Dans tous les cas, il ne faudra point quitter Nogent avant d'avoir reçu de moi une dépêche... Qui sait si votre présence à Troyes ne sera pas nécessaire ?

—C'est convenu, monsieur Victor... dit Marguerite. Nous attendrons... Voulez-vous maintenant voir le maître de l'hôtel et faire donner des chambres à mademoiselle de Terrys et à madame Zirza ?

—A mademoiselle de Terrys seulement, interrompit Zirza.

—N'avez-vous donc pas besoin de repos ?

—J'en aurais besoin, c'est certain ; mais j'en prendrai plus tard. Pour le quart d'heure, j'accompagnerai M. Béralle à Troyes.

—Toi ! s'écria Renée.

—Oui, moi.....

—Et qu'y veux-tu faire ?

—Je veux savoir si Fradin, l'empoisonneur de Port-Créteil, et Paul Pélissier, l'assassin, sont un seul et même homme.

—Mais, ne crains-tu pas ?

—Qu'ai-je à craindre, sous la garde de Victor Béralle et de son frère ?

—Faites-donc, ma chère Isabelle, répliqua madame Bertin, moi je resterai avec ma fille.

Victor descendit prévenir le maître de l'hôtel, qui mit une chambre à la disposition de mademoiselle de Terrys, et celle-ci, après avoir embrassé Marguerite, Zirza et Renée, se retira.

Le jeune contremaître reparut presque aussitôt, apportant le paquet cacheté remis à Renée par le notaire de la rue des Pyramides.

—Voici, dit-il en donnant ce paquet à madame Bertin, voici le pli que mademoiselle Renée doit présenter à M. Audouard. Vous défendrez ce dépôt, j'en suis certain, comme je l'aurais défendu moi-même.

Marguerite jeta les yeux sur la suscription et tressaillit.

—L'écriture et la signature de Robert... murmura-t-elle.

Puis, tout haut, elle ajouta :

—Merci, monsieur Béralle.....Vous pouvez partir... ce dépôt est en bonnes mains.

—Au revoir, ma chère Renée..... fit Zirza en embrassant la fille de Marguerite. Nous vous ramènerons bientôt celui que vous aimez !

Il était près de quatre heures du matin. Zirza et Victor se rendirent au chemin de fer.

La mère et la, fille restées seules, se jetèrent de nouveau dans les bras l'une de l'autre. Toutes deux versaient de douces larmes, des larmes de tendresse et de joie.

Madame Bertin raconta brièvement ensuite ce que Renée devait savoir du passé.

—Oh ! ma mère chérie, s'écria l'enfant, quand elle eut écouté ce récit jusqu'au bout, combien vous avez dû souffrir ! Combien vous avez dû pleurer ! Oubliez tout, à cette heure où je vous suis rendue... Nous sommes réunies et je vous aime.

Marguerite, en extase, contemplait ce visage d'ange. Elle prit Renée dans ses bras et la couvrit de baisers, puis elle dit :

—Tu dois avoir besoin de repos, mignonne. Il faut te mettre au lit... je veillerai près de toi.

L'enfant obéit, et quelques minutes plus tard, elle dormait d'un calme sommeil sous les yeux de sa mère.

.....

Ainsi que Victor Béralle l'avait très judicieusement supposé, Paul Lantier était arrivé à Troyes trop tard pour se présenter à la prison afin d'y demander des renseignements sur Paul Pélissier, l'évadé.

En descendant du chemin de fer, il se fit conduire à " l'Hôtel de la Préfecture. " On se souvient que des fenêtres de cet hôtel, dominant le jardin du pensionnat de madame Lhermitte, il avait vu pour la première fois Renée.

Brisé de fatigue par les émotions de toute nature qui venaient de se succéder sans relâche, et forcé de remettre au lendemain la démarche but de son voyage, il se coucha en pensant à tout ce qu'il avait déjà fait, à tout ce qui lui restait encore à faire.

L'étudiant ne se doutait guère que Pascal Lantier, son père, occupait dans le même hôtel une chambre voisine de la sienne.

Léopold, l'ex-réclusionnaire, avait suivi de point en point l'itinéraire combiné par lui. A minuit trente-cinq minutes il s'était installé à Paris dans le train qui devait le conduire à Troyes et qui passait à quatre heures onze minutes à Nogent-sur-Seine.

—C'est à cette heure que Victor Béralle, Richard et Zirza partaient de Nogent.

L'ex-réclusionnaire s'était dit :

A CONTINUER.

La VALERIA empêche la chute des cheveux en trois jours. C'est le résultat de toutes les expériences qu'on en a faites. En vente chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame, et chez tous les pharmaciens.

CHANSONNIER CANADIEN — Sur réception de centins en argent ou en timbres-poste, nous en verrons franc de port le *Chansonnier Canadien* tout le monde devrait en avoir un. Halisy frères 282 rue Saint-Joseph, Montréal

—Melle E. Roy, de Joliette, écrit qu'elle a fait usage plusieurs fois, et toujours avec succès du *Sirop de Mercier Composé* pour le rhume. Elle ne manque jamais de le recommander à tous ceux qui souffrent du rhume et de la toux.

AMER ET SUCRÉ—Le jus des fruits mers et sucrés est mêlé ensemble dans la composition des "Golden Fruit Bitters," et un marchand de Montréal certifie que deux bouteilles l'on guéri l'indigestion et du mal de foie. Ces amers sont aussi un épurateur efficace du sang.

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

" En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une vilaine toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

" Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude ? A vous sincèrement,

MRS. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remedes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

LA Salsepareille et les Pilules recouvertes en sucre DE BRISTOL Les Célèbres Purificateurs du Sang ET DU FOIE

Plus de PILULES Nauséabondes

Un bienfait depuis longtemps désiré

Campbell's Cathartic Compound est propre à guérir les maladies du Foie et les dérangements Billieux, les acidités de l'estomac, la dyspepsie, la perte de l'appetit, la migraine, la constipation, et toutes les affections provenant des dérangements de l'estomac ou des intestins.

Les Mères l'Aiment !

Les Enfants l'Aiment !

Parce qu'il est agréable au goût, ne donne pas de nausées, agit sans coliques, ne manque jamais son effet, et est effectif à petites doses. En vente dans toutes les pharmacies et dépôts de médecines. Prix, 25cts la bouteille.

Davis & Lawrence Co'y, (limited,)

Agents en Gros, Montréal.

ALLEN'S LUNG BALSAM.

LE REMÈDE POUR GUÉRIR LA

Consomption, la Toux, les Rhumes,

L'ASTHME, LE CROUP,

Et toute Affection de la Gorge, des Poumons et des Organes Pulmonaires.

PAR SON USAGE SUIVI,

LA CONSOMPTION A ÉTÉ GUÉRIE,

Lorsque d'autres remèdes et Médecins n'avaient pu effectuer la guérison.

Recommandé par les Médecins, Ministres et Gardes-Malades : en un mot, par tous ceux qui en ont fait un essai raisonnable. *Il soulage infailliblement.*

Comme Expectorant il n'a pas d'égal

L'enfant le plus délicat peut le prendre sans danger. Il ne contient pas d'OPIUM sous aucune forme.

☞ La manière de s'en servir accompagne chaque bouteille.

☞ En vente chez tous les Pharmaciens.

Le Sirop de Gomme de Sapin

COMPOSÉ

DU Dr F. J. DEMERS

possède en vérité des propriétés tout-à-fait extraordinaires pour la guérison des rhumes.

Des individus toussant depuis des années ont été guéris ; des asthmatiques ont été guéris ; des enfants ayant la coqueluche depuis des mois ont été guéris. Les rhumes ordinaires sont guéris en quarante-huit heures.

Essayez-en une bouteille et vous serez convaincus de son efficacité.

En vente chez tous les pharmaciens et epiciers. Exigez le nom du Dr. F. J. Demers sur l'enveloppe de la bouteille. Tous les marchands qui désirent se procurer ce sirop doivent s'adresser à la Pharmacie Notre-Dame,

No 215 Rue Notre-Dame, Montréal.

SI VOUS AVEZ UN CHEVAL,

VOUS voulez qu'il soit parfait. S'il ne l'est pas, vous pouvez améliorer beaucoup sa condition par l'usage du Liniment d'Huile d'Esturgeon du Dr Dow—préparation qui guérit les blessures causées par la selle ou le harnais, les blessures de toute sorte, écorchures, la gale, crevasses aux sabots, etc, etc.

Donnez-lui une chance

en faisant usage du Liniment d'huile d'Esturgeon du Dr Dow, tel que recommandé, et vous en serez récompensé par l'amélioration produite dans la condition de votre cheval. Ce Liniment est un remède puissant comme application externe. Au moyen des pores il arrive au siège des maladies mentionnées et les guérit rapidement.

Vous ne sauriez mieux faire

que de consacrer 25 cts à une bouteille, et dans quelques jours, vous en aurez retiré plus que la valeur.

En grandes bouteilles vendues à 25 cts chacune par tous les pharmaciens et les marchands de la campagne.

J. W. BRAYLEY

MONTREAL.

LE REMEDE DE WIHGT,

GUÉRIT LES

Cors et les Vesrrues

GUERISON CERTAINE ET SURE

50 CENTS PAR BOUTEILLE

G. L. WIGHT, Pharmacien,

35—Rue Saint-Joseph, coin de la rue Richmond

TAPIS DE LAINE

Assortiment complet, dessins les plus variés, chez

LUGGET & HAMILTON,

883 et 1885 rue Notre Dame

LE CÉLÈBRE

Epurateur du Sang

recommandé spécialement comme remède pour la saison du printemps.

Les amers agissent sur le sang, les rognons et le foie, les pilules agissent sur les intestins.

Une pilule suffit pour une dose. Un échantillon des pilules accompagne chaque bouteille d'amers.

CORYZINE

GUERISON RAPIDE DU RHUME DE CERVEAU.

Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient la chute de poitrine, suite naturelle du Coryza. Enregistrée à Ottawa.

PRIX 25 CTS LA BOITE.

LAVIOLETTE & NELSON,

Pharmaciens, Montréal

GOUDRON DE NORVEGE

De la Pharmacie de Lyon.

Cette Liqueur est plus efficace que le Goudron ordinaire contre les Bronchites et maladies de la Vessie.

50 cents le flacon.

LAVIOLETTE & NELSON,

Agents pour le Canada.

SPRUCINE

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le rouissement immédiat et la guérison de la toux du rhume, de la bronchite, de l'enrouement, de la grippe et de toutes les maladies de la gorge et des poumons. — A vendre partout à 25 et 50c. la bouteille.

B. E. McGALE, chimiste

MONTREAL

Pilules de Noix Longues Composées

De McGALE

recouvertes en sucre

Pour la guérison certaine de toutes les affections bilieuses, torpeur du foie, maux de tête, indigestions étourdissements, et de tous les maux internes causés par le mauvais fonctionnement de l'estomac.

Ces pilules sont fortement recommandées comme étant un des plus sûrs et plus efficaces remèdes contre les maladies plus haut mentionnées Elles ne contiennent pas de mercure ni aucune de ses préparations. Tout en étant un puissant purgatif, pouvant être administré dans n'importe quel cas, elles ne contiennent aucune de ces substances délétères qui pourraient les rendre préjudiciables à la santé des enfants ou des personnes âgées. **Les Pilules de Noix Longues Composées, de McGale,** sont préparées avec soin, avec un extrait concentré, tiré de la noix longue et combiné avec d'autres principes végétaux, de manière à les placer au premier rang parmi toutes les pilules stomachiques jusqu'à présent offertes au public.

B. E. McGALE, Chimiste,

Sirop des Enfants du Dr Coderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Colique, Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le **Sirop du Dr Coderre** et n'en achetez point d'autre.

En vente par tout le Canada et les Etats-Unis.

PRIX, 25 cts LA BOUTEILLE

SEUL PROPRIETAIRE :

B. E. McGALE, Chimiste

MONTRÉAL.

RUPTURE CURED

CHS. CLUTHE

Inventeur et fabricant du célèbre

BANDAGE HERNIAIRE perfectionné

M. CHS. CLUTHE est bien connu en ce pays comme expert qui réussit à guérir les hernies, même les plus graves et qui, en outre, traite, à l'aide d'appareils mécaniques seulement les affections de l'épine dorsale et le pied bôt.

Envoyez un timbre-poste pour recevoir un traité contenant des renseignements très importants sur les hernies et la charpente humaine.

CHARLES CLUTHE,

Fabricant d'instruments de chirurgie,

111 King Street West, Toronto, Ont.,

— ET —

Coin de Huron et Maine Streets,

BUFFALO, N. Y.

CORS—LE CHIROPODE D'ALEX. ROSS les ameut fit en peu de temps. Prix $1.00.

LE DEPILATEUR D'ALEX. ROSS enlève les poils superflus des mains et de la figure sans faire de tort. Par la poste, $1.00.

LA CANTHARIDE est l'ingrédient actif dans la vaux. Cantharide de Ross pour faire pousser les cheveux. Envoyée par la poste, $1.00.

LE HAIR COLOUR WASH D'ALEX. ROSS donne aux cheveux gris la couleur première en deux heures. Ceci est garanti. Il donne une couleur première en Saint-Laurent, Montréal, à raison de 25 cts par bouteille. Rappelez-vous bien que ces articles merveilleux. Un petit échantillon de ces articles merveilleux. Un petit échantillon de cheveux envoyé par la poste, pour guider le coloriste, sera envoyé par la poste, pour guider le coloriste, sera envoyé directement de A. ROSS, LYNE les propriétaires, DUKE STREET, HOLBORN, LONDRES, CONGLETERRE.

Kérosine américaine,
Huile de pétrole canadienne,
Huile à machines,
Huile de morue et de phoques,
Graisse pour essieux,

A VENDRE PAR

JOHN PAXTON,

No 20 Rue Saint-Pierre, Montreal

Pour la Toux, Le Rhume, Les maux de gorge } *FAITES USAGE DU BAUME DE CERISIER DU DR. WILSON Pour les affections des poumons*

L'Asthme, La Bronchite, L'Influenza, } *FAITES USAGE DU BAUME DE MERISIER DU DR. WILSON Pour les affections des poumons.*

LES CRAMPES, LA COQUELUCHE } *Faites usage du BAUME de CERISIER du DR. WILSON pour les affections des poumons.*

Ce remède se vend en bouteille pour 25 et 40 cents. Ces dernières bouteilles contiennent le double de la quantité contenue dans celles de 25 cts. On peut se le procurer en s'adressant aux marchands respectables dans chaque ville du Canada.

J. W. BRAYLEY,

MONTRFAL.

LE

SIROP CALMANT DU DOCTEUR F. J. DEMERS

POUR LES ENFANTS

—est un véritable bienfait. Il guérit la Diarrhée et la Dyssenterie en quelques heures ; il arrête—instantanément les vomissements et les coliques ; il procure un sommeil parfaitement calme,—sans agitation aucune. Dans la dentition douloureuse ou lente, il est d'une efficacité—étonnante pour faciliter et activer la course des dents. Ce sirop, d'un goût agréable,—loin d'être nuisible à la santé des enfants, est un puissant tonique de leur constitution. En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. En dépôt à la pharmacie Notre Dame,

No 215 Rue Notre-Dame, Montreal.

Nouveau numéro 1615

DECOUVERTE SCIENTIFIQUE

Savons Medicinaux du Dr V. Perrault

DE SAINT-EUSTACHE

Après avoir pendant plus de trente ans étudié spécialement la DERMATOLOGIE, et après avoir même, dans ce but, passé quelques années dans les hôpitaux de Paris, le DR V. PERRAULT vient de recueillir le fruit de ses travaux en faisant la découverte de propriétés médicinales propres à guérir toutes les affections de la peau.

Jusqu'à ces derniers temps, le Dr Perrault s'était refusé au projet de mettre sur le marché les savons qu'il préparait d'après les données de sa découverte ; mais sur les sollicitations d'un grand nombre de ses confrères et amis, et désireux de venir en aide à la pauvre humanité souffrante, il croit devoir aujourd'hui les mettre à la disposition du public.

L'indépendance de fortune du Dr V. Perrault le met à l'abri de tous les préjugés que le charlatanisme a pu soulever jusqu'à ce jour dans l'esprit du public, surtout en ces matières médicinales. Il suffit de savoir, comme l'a si bien dit le Dr D. Marsil, dans une lettre qu'il adressait au Dr O. Perrault, le 6 juillet 1883, que celui-ci ait été inspiré des travaux des spécialistes les plus autorisés, tels que Hebra, Kapesy, Cazenave, etc., pour cesser de croire que le Dr Perrault veuille exploiter le public. Les charlatans prétendent d'ordinaire, par un seul onguent, un seul sirop, etc., guérir toutes les maladies possibles et impossibles, il y a là un contre bon sens évident.

Il n'en est pas de même pour les **Savons médicinaux du Dr V. Perrault.** Dans chacune des espèces de savons qu'il prépare, et qui sont au nombre de 18, il fait entrer des médicaments adaptés à la maladie qu'il s'agit de guérir. On comprend facilement, en effet, que le rifle, les dartres, le rhumatisme, la teigne, les hémorroïdes, etc., que toutes ces maladies, différant entre elles, ne sauraient être guéries par le même remède. Il faut donc pour chacune de ces maladies des propriétés médicinales différentes. Qu'on en fasse usage, que les médecins essaient ces savons, et tous ne pourront manquer d'en proclamer l'excellence, comme les savants auxquels ils ont été soumis.

NUMEROS ET USAGE DES SAVONS MEDICINAUX

SAVON No 1—	Pour demangeaisons. 25c	SAVON No 10—	Pour la grosse gorge (goitre) 25c
" No 2—	Détersif, plaies de toutes sortes 25c	" No 11—	Désinfectant 25c
" No 3—	Pour les lentes, morpions etc 25c	" No 12—	Pour le rifle 25c
" No 4—	Pour ulcères syphilitiques 25c	" No 13—	Pour les crevasses 25c
" No 5—	Pour dartres 25c	" No 14—	Pour embellir la peau, 25 cts
" No 6—	Pour la teigne 25c	" No 15—	Pour la gale et toutes blessures des animaux, 25c
" No 7—	Pour les maladies de la barbe 25c	" No 16—	Contre les moustiques et mouches noires 25c
" No 8—	Pour les taches de rousseur et masque 25c	" No 17—	Pour la gale 25c
" No 9—	Pour le rhumatisme 25c	" No 18	Pour les hemorroïdes 50c

☞ EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

Dépôt général et fabrique à Saint-Eustache : J. A. PAQUIN, propriétaire. 216-ds

DEMANDEZ A VOTRE EPICIER

La Biere, le Porter et le Lager

PORTANT LA MARQUE DE COMMERCE DE LA

Compagnie d'emballage WATSON

En usage dans les fabriques de Lager Reinhardt et de Porter et Bière XXX Molson.

Vente du Porter à la pinte, une specialité. Prompte attention donnée aux besoins des familles et aux commandes des expéditeurs.

Voyez bien à ce que chaque bouteille porte sur l'étiquette la marque de commerce de la compagnie d'emballage WATSON comme garantie de l'authenticité de l'article.

☞ Les commandes pourront être données par le téléphone.

W. WATSON, No 70, Rue des Fortifications

218-6m

J. W. PATERSON & CIE.,

—FABRICANTS DE—

FEUTRE GOUDRONNÉ, FEUTRE GRIS,
" POUR TAPIS, FEUTRE pour DOUBLURE,
POIX pour TOITURES, POIX DE PIN,
GOUDRON, GOUDRON DE PIN,
PEINTURES pour TOITURES, VERNIS pour TOITURE,
RESINE, ETOUPE, ETC., ETC.

No. 47 RUE MURRAY, MONTREAL

ET FRONT STREET EAST, TORONTO.

La Compagnie de Papier de Trois-Rivières

FABRICATION DE TOUTE ESPÈCE DE PAPIER, POUR JOURNAL, PAPIER POUR ENVELOPPER, FEUTRE POUR TOITURES, ETC., ETC., ETC.

Commandes exécutées pour PAPIER de TOUTE GRANDEUR et de TOUTE PESENTEUR.

☞ ECHANTILLONS et PRIX envoyés sur demande.

STANDLY PENTLAND Agent.

BUREAU :—19 RUE SAINT-PIERRE—MONTRÉAL

FOIN ! FOIN !

W. G. PENTLAND,

Expéditeur et marchand de foin en balles, de farine, d'articles de consommation, etc., **No 11 rue des Forges, Trois-Rivières, P.Q.** S'adresser pour renseignements au No 19, rue Saint-Pierre, Montréal. On demande des correspondants.

A WINNIPEG POUR $15.00 !

160 ACRES POUR RIEN !

160 ACRES A $2 L'ACRE

DE TERRES A BLÉ ET DE PATURAGES

Il y a du bois dessus ou tout auprès. Le pays consiste en Prairies avec îles de bois. On nous télégraphie aujourd'hui, 4 Avril de la Vallée Qu'Appelle : " Les semences de Blé ont commencé le 25 Mars, terre en bonne condition, et temps magnifique. "

On vous donne **$20** pour vous aider à vous établir sur ces terres, à la Qu'Appelle. Le nouveau colon peut semer son blé jusqu'au 25 Mai.

Un train spécial partira vers le 5 Mai et un autre vers la fin de Juin.

Pour toutes informations, s'adresser au bureau de Colonisation, COIN DES RUES DES CASERNES ET DES COMMISSAIRES, MONTREAL. 178-dm

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique

RÈGLEMENTS DES TERRES

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud de Manitoba, à

$2.50 PAR ACRE

en plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres.

selon une diminution de **$1.25** à **$3.50 par acre** sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver ; aussi outre payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La compagnie offre terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RÉSERVÉES

le long de la ligne mille du chemin de fer principale, c'est-à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un sont prêtes à entreprendre maintenant offertes à des conditions avantageuses, aux personnes qui immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les acheteurs pourront payer un avec intérêt à six pour cent par année payable d'avance.

Les personnes qui achèteront des terres latif de propriété, au temps de l'achat, si le paiement est fait en entier.

Les paiements peuvent être faits en débentures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au par, avec l'intérêt accru. Ces bons peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ses agences.

Pour les prix et par les conditions de la vente, on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en adressant à JOHN H. McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.

Par ordre du Bureau.

Secrétaire.

La Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps 1884.

Les steamers de cette compagnie voyageant entre MONTREAL et QUEBEC feront le service comme suit : Commençant vers le 1er Mai

Le steamer *QUEBEC*, capt. Robt. Nelson, les lundis, mercredis et vendredis, et

Le steamer *MONTREAL*, capt. L. H. Roy, les mardis, jeudis et samedis, à SIX heures p.m. de Montréal.

Les billets de passage du chemin de fer du Nord sont valables sur ces bateaux.

Les steamers voyageant entre MONTREAL et Toronto, et les ports intermédiaires, commenceront leurs voyages trois fois par semaines le 10 Mai prochain, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, quitteront le bassin du Canal à 9 heures avant-midi, et de Lachine à l'arrivée du train qui quitte la gare Bonaventure à midi et par le train de cinq hrs p. m. pour Côteau Landing, Kingston, Toronto et Hamilton, faisant connection avec les chemins de fer pour l'Ouest et le Nord-Ouest, et les bateaux allant aux Chûtes Niagara, Buffalo, etc.

Le steamer BOHEMIAN capt. John Rankin, partira pour Cornwall et les ports intermédiaires les mardis et vendredis, à midi. Commençant mardi 6 Mai.

Le vapeur *Trois-Rivières*, capt. Napoléon Colette, partira pour Trois-Rivieres les mardis et Vendredis à 2 heures p. m.

Le vapeur *Chambly*, capt. Geo. Nelson, partira pour Chambly les mardis et vendredis à une heure a.m.

Le vapeur *Terrebonne*, capt. Laforce, partira tous les jours (dimanche excepté), à 3 heures p. m., pour Verchères, arrêtant à Boucherville et Varennes ; et pour Bout-de-l'Isle, les mardis, jeudis et samedis, et pour Contrecœur les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

PUREAUX DES BILLETS, où l'on peut retenir des cabines : Du B. H. Dickson, 126, rue Saint-Jacques vis-à-vis le Saint Lawrence Hall ; J. J. McConniff, Windsor Hotel ; Robt McEwen, Canal Basin, au bureau des billets, bassin du canal et au bureau de la Compagnie, quai Richelieu au pied de la Place Jacques-Cartier.

ALEX. MILLOY, *Surint. du trafic,* J. B. LABELLE, *Gérant.*

Bureau principal : 224 rue Saint-Paul. Montréal, avril 1884.

Compagnie de Navigation de l'Ottawa

Vapeurs de la malle faisant le service de jour entre

Montreal et Ottawa

Les voyageurs pour Ottawa et tous les ports intermédiaires prennent le train de 7 heures a. m. pour Lachine, en raccordement avec les vapeurs.

ROUTE FAVORITE pour les TOURISTES

Panorama charmant ! Vapeurs bien aménagés !

EXCURSIONS D'ETE

A OTTAWA, prix du passage..... $2.50
A OTTAWA, aller et retour, en bateau $4.00
A OTTAWA, en chemin de fer, retour en bateau $4.50

A CARILLON, délicieux voyage de jour, 50 milles en remontant l'Ottawa, une heure et demie à Carillon pour voir la grande digue et les glissoires pour les trains de bois ; panorama admirable sur tout le parcours.

RETOUR PAR LES RAPIDES !

Prix du passage, aller et retour, $1.25 ; les samedis, $1.00.

A SAINTE-ANNE, par le train de 12-30 (le samedi par celui de 2 p. m.) retour en bateau à 4 p. m. par les rapides. Prix du passage, aller et retour, 80 cts.

Pour sauter les rapides dans l'après-midi, prenez le train de 5 p. m. pour Lachine. Prix du passage, aller et retour, 50 cts.

Pour les sources Caledonia — billets de retour à L'Orignal à très bas prix.

Les billets, les cartes de touristes, et toute information peuvent être obtenus à l'hôtel Windsor, aux bureaux du Grand-Tronc et au bureau pour la vente des billets, 154 rue Saint-Jacques.

Bureau général et entrepôts de fret, 87 et 89 rue Common, bassin du canal.

**R. W. SH